



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

Séance plénière du vendredi 3 juin 2016

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2015</i>	4
<i>Rapport de commission</i>	4
<i>Arrêtés de réallocation</i>	4
<i>Notifications</i>	4
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain Sommet de la Francophonie</i>	
<i>Discussion générale</i>	4
(Orateurs : M. Sevket Temis, rapporteur, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Caroline Persoons, Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	

Proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AEGC/CETA)

Proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada

Discussion générale conjointe..... 10

(Orateurs : Mme Véronique Jamouille, rapporteuse, Mme Catherine Moureaux, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Françoise Bertieaux, Mme Zoé Genot, M. Emmanuel De Bock, M. André du Bus de Warnaffe)

Discussion des référents, des considérants et des points du dispositif concernant la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AEGC/CETA)..... 18

Interpellations

- *Le premier bilan de la Commission communautaire française dans la stratégie 2025 pour redynamiser l'économie bruxelloise*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

et à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

et interpellation jointe

de nouveaux incitants pour la formation en alternance

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 22

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Isabelle Emmery, M. Emmanuel De Bock et M. Didier Gosuin, ministre)

Ordre des travaux..... 29

Votes réservés

des conclusions de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires en ce qui concerne la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain Sommet de la Francophonie..... 30

de la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)..... 30

des conclusions de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires en ce qui concerne la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada..... 30

Questions orales

- *La santé bucco-dentaire des Bruxellois(es)*
(Question orale reportée)

de M. Zahoor Ellahi Manzoor

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé 31

- *Le nettoyage des bureaux de l'administration*
(Question orale reportée)

de M. Alain Maron

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique..... 31

Interpellations (suite)

• <i>La cohésion sociale et l'accompagnement scolaire</i> de Mme Fatoumata Sidibé à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	31
(Orateurs : Mme Fatoumata Sidibé, Mme Catherine Moureaux et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
• <i>L'augmentation de la consommation de drogue et précisément de la drogue synthétique</i> de M. Emin Ozkara et <i>interpellation jointe</i> L'UNGASS 2016 de M. Julien Uyttendaele à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....	33
(Orateurs : M. Emin Ozkara, M. Julien Uyttendaele et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
• <i>Le retrait du soutien financier de la Commission communautaire française au salon « ENVIE d'amour »</i> (<i>Interpellation reportée à la demande de la ministre</i>) de Mme Evelyne Huytebroeck à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....	37
Clôture.....	37
Annexes	
Annexe 1 : <i>Annexe à la réponse de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, à l'interpellation de Mme Fatoumata Sidibé concernant la cohésion sociale et l'accompagnement scolaire.....</i>	38
Annexe 2 : <i>Réunions des commissions.....</i>	46
Annexe 3 : <i>Arrêtés de réallocation.....</i>	47
Annexe 4 : <i>Cour constitutionnelle.....</i>	48

La séance plénière est ouverte à 09 h 38.

*M. Jamal Ikaazban et M. Vincent De Wolf
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 mai 2016
est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier, M. Boris Dilliès, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Joëlle Milquet.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 27 mai dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 3 juin 2016.

À la demande de la ministre, l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroeck adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant le retrait du soutien financier de la Commission communautaire française au salon "ENVIE d'amour" est reportée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2015

Mme la présidente.- En date du 30 mai 2016, la Cour des comptes a déposé son rapport relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2015 [doc. 55 (2015-2016) n° 1].

Ce document sera examiné par la Commission du budget, de l'administration, des relations internationales et des compétences résiduaires.

RAPPORT DE COMMISSION

Mme la présidente.- Cette même commission a entendu les exposés de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, et de Mme Bernadette Lambrechts, administratrice générale de la Commission communautaire française, relatifs au plan stratégique de l'administration de la Commission communautaire française.

Le rapport de cette présentation fort intéressante et dynamique vous a été communiqué [doc. 51 (2015-2016) n° 1].

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir sept arrêtés de réallocation au parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État. Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du présent compte rendu.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudiciales qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE LA RÉGION BRUXELLOISE POUR L'ORGANISATION D'UN PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain Sommet de la Francophonie, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Françoise Bertieaux [doc. 23 (2014-2015) n° 1 et 23 (2015-2016) n° 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Temiz, rapporteur.

M. Sevket Temiz, rapporteur.- Lors de la commission, tenue le 24 mai 2016, au sujet de cette proposition de résolution, M. Gaëtan Van Goidsenhoven souligne l'importance grandissante de la Francophonie à l'échelle internationale. En effet, sa population et son aire linguistique en font le sixième espace géopolitique mondial.

Il estime en outre que l'organisation d'un sommet de la Francophonie à Bruxelles produirait des retombées économiques positives pour notre capitale. Cet espace culturel et économique de 275 millions de personnes aujourd'hui comptera, selon certains spécialistes de la Francophonie, plus de 700 millions de personnes à l'horizon 2050.

Par ailleurs, le député souligne que la Francophonie représente une chance pour Bruxelles, car elle permet, après les événements tragiques survenus récemment, de renforcer les liens de solidarité au sein de sa population.

Le député rappelle encore l'interpellation qu'il a présentée au parlement le 20 mars 2015, Journée internationale de la Francophonie. La ministre-présidente Fadila Laanan a déclaré à cette occasion qu'elle aurait soutenu la proposition introduite au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, proposition qui soutenait également la candidature de Bruxelles à l'organisation d'un tel sommet.

M. Michel Colson rappelle que le groupe DéFI a déposé un texte en 2015 dans l'enceinte parlementaire qui lui semblait la plus adéquate, à savoir le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, à l'issue du débat, la proposition a été rejetée pour des raisons essentiellement budgétaires. Le ministre-président Rudy Demotte estimait le coût de l'organisation à 70 millions d'euros.

Mme Nadia Et Yousfi souligne, quant à elle, que le groupe PS est favorable à un rôle accru de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que la proposition de résolution a déjà été débattue au sein de son parlement. Le PS estime que les fonds consacrés par la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur participation à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) peuvent être plus utilement affectés aux politiques bruxelloises.

Pour M. Hamza Fassi-Fihri, du groupe cdH, la Francophonie institutionnelle tente de rapprocher les peuples par la culture et l'éducation et de promouvoir des valeurs démocratiques communes par la réalisation concrète d'un ensemble d'actions en matière de coopération scientifique et d'échange de jeunes. Il souligne également les débats organisés au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est l'instance directement compétente. Il affirme que, dans l'état actuel des budgets des diverses institutions concernées, le groupe cdH ne peut soutenir la proposition.

En sa qualité de co-auteur de la proposition de résolution déposée par DéFI au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Emmanuel De Bock déclare qu'il ne peut que souscrire à ce qui est dit par l'ensemble des partis de la majorité bruxelloise francophone.

Avec M. Colson, il invite M. Van Goidsenhoven à déposer sa proposition à la Chambre des représentants. Mme Catherine Moureaux, du groupe PS, rappelle que dans l'état actuel de l'État fédéralisé, c'est le Premier ministre, Charles Michel, qui pourrait initier ce mouvement.

La commission a rejeté l'ensemble de la proposition de résolution par huit voix contre, deux voix pour et une abstention.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- « *La Francophonie, c'est l'humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire* ». Cette phrase, de Léopold Sédar Senghor, grand écrivain, poète, académicien et homme d'État sénégalais résume parfaitement l'idée et l'ambition de la Francophonie.

La proposition de résolution que nous avons déposée avec Mme Bertieaux se voulait la possibilité de poser un geste fort pour la Région bruxelloise : devenir, lors d'un événement, la capitale mondiale de la Francophonie. En effet, quel meilleur symbole que d'accueillir, dans notre ville-région, un sommet de la Francophonie ? La Francophonie, aujourd'hui, est le sixième espace géopolitique de par sa population. Le français, langue internationale, est la sixième langue la plus parlée dans le monde.

Cette situation doit nous encourager à concentrer nos efforts pour tenter de jouer un rôle positif et actif dans le monde. Soutenir la Francophonie, c'est se montrer proche de millions de personnes dans le monde qui partagent notre langue : près de 275 millions de citoyens à travers le monde, selon le dernier rapport de l'Observatoire de la langue française.

D'autant que la Francophonie prend une importance croissante : dans les médias par exemple, ou encore le tourisme et la culture bien évidemment. Bref, elle est porteuse d'avenir d'un point de vue économique.

Bruxelles a besoin d'un tel événement pour s'inscrire pour s'inscrire comme une ville mondiale de la Francophonie ! Pour Bruxelles, accueillir un sommet de la Francophonie est absolument incontournable. Capitale francophone, capitale belge, capitale européenne, le statut de notre ville-région correspond à l'ambition et à la philosophie de la Francophonie. Dans le contexte actuel, où notre pays, et notre Région ont été durement touchés par les événements tragiques du mois de mars, accueillir un sommet de la Francophonie constituerait une formidable chance de donner une visibilité positive à Bruxelles et d'adresser un message au monde.

Sans compter les retombées économiques positives que pourrait avoir cet événement. Je pense ici à la possibilité de faire connaître notre richesse culturelle, notre dynamisme, ou notre histoire. Bref autant d'atouts qu'il serait bon de montrer, grâce à l'importante mobilisation médiatique que suscitent de tels rendez-vous internationaux.

En ces temps où la diversité culturelle est un enjeu majeur de la mondialisation, la Francophonie constitue un acteur essentiel d'une cohabitation pacifique à construire pour notre siècle...

Lors de notre débat en commission, l'un des principaux arguments évoqués contre cette proposition de résolution était le manque de moyens de notre institution, pour organiser cet événement. J'ai bien insisté, pourtant, sur le fait que cette proposition invite le collège à prendre des contacts nécessaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin, entre autres, d'entamer les concertations avec l'État fédéral, régulièrement cité lors de la dernière commission.

Lors d'une interpellation que j'avais effectuée au parlement le 20 mars 2015, jour même de la Journée de la Francophonie, vous aviez déclaré avoir soutenu la proposition introduite au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à introduire la candidature de Bruxelles à l'organisation d'un tel sommet.

Quant à l'utilité d'amener ce débat au sein de l'enceinte du Parlement francophone bruxellois, il nous semble capital que les francophones puissent exprimer leur désir de voir un jour s'organiser dans leur ville un tel événement majeur qui aurait, indubitablement, un rayonnement particulièrement positif pour notre ville-région qui, à l'image de la Francophonie mondiale, entend s'enrichir de cette diversité.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Le texte déposé par M. Van Goidsenhoven est excellent sur le fond, et même sur la forme. Je me souviens parfaitement de l'endroit où je l'ai rédigé !

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Je vais vous dire pourquoi je ne l'ai pas déposé devant notre Parlement.

(Sourires)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Parce que vous êtes membre de la majorité !

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Je n'étais pas membre de la majorité sous la législature précédente et je ne l'ai pas déposé dans cette enceinte.

(Rires)

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est composée de 80 États et gouvernements. La Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles y ont chacune leur propre délégation. Cette dernière est donc un État, une partie reconnue de manière équipollente à l'État fédéral au sein de cette organisation internationale. C'est d'ailleurs la seule à le faire.

Certains contestent cette reconnaissance et voudraient que ce soient désormais la Région wallonne et la Commission communautaire française qui reprennent cette place. Ce serait une erreur, car nous perdrons notre force francophone au niveau de la diplomatie internationale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et DéFI)

Ce débat a encore eu lieu mercredi en séance du Parlement de la Communauté française. Je voulais le porter ici et j'ai d'ailleurs demandé au président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'envoyer aux députés de la Commission communautaire française ainsi qu'aux députés francophones de la Chambre des représentants le rapport de M. Jean-Paul Wahl sur la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie internationale.

Il importe que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse accueillir dans sa capitale, Bruxelles, un sommet de la Francophonie. J'en mesure pleinement les difficultés pratiques et le coût, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à l'idée. J'ai fortement regretté le vote, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, écartant la résolution demandant une étude au niveau de la fédération. Peut-être faut-il que les gouvernements conjoints se penchent sur le sujet, car cela se programme dix ou quinze ans à l'avance. L'accueil d'un tel sommet conforterait cette place dans la Francophonie et installerait Bruxelles et la Wallonie dans cette dynamique de reconnaissance.

M. Colson a très bien rappelé en commission ses regrets par rapport au plagiat et l'exemple de M. Alain Delchambre à l'ULB. Nous allons être sympathiques et nous ne vous demanderons pas de démissionner, mais il y a des procédés et des manières qui sont inacceptables.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame Persoons, votre malhonnêteté intellectuelle dépasse tout. J'ai proposé à votre groupe pendant des semaines, voire des mois, de porter ce texte ensemble.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Cela ne change rien au fait que vous avez fait un copier-coller.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vos remarques n'ont pas leur place dans ce parlement. Les textes de l'opposition qui ont purement et simplement été copiés sont légion. Vous renoncez à vos propres idées, c'est votre choix !

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Pas du tout !

Il y a une petite erreur dans le rapport. Il est noté que le coût d'un tel sommet est estimé à 170 millions d'euros, mais il s'agit plutôt de 70 millions d'euros. Cela pourra nous permettre de réfléchir ensemble à organiser demain un sommet de la Francophonie en Région bruxelloise, en partenariat avec la Région wallonne.

Concernant la Francophonie internationale, nous connaissons tous ses missions liées aux compétences culturelles et d'éducation, ainsi que ses échanges de professeurs et

d'artistes. Je voudrais insister sur l'importance de toutes ces compétences, mais surtout sur des compétences qui se sont développées au fur et à mesure et qui sont liées aux valeurs démocratiques.

Après les attentats de Paris et de Bruxelles, je suis convaincue que la Francophonie internationale est un moyen d'agir au niveau international, auprès des pays membres, pour renforcer nos valeurs démocratiques, pour contrer les fous de l'État islamique et la radicalisation de certains jeunes. Je pense que c'est par les échanges basés sur la culture, la formation, l'éducation, mais aussi sur les échanges économiques que l'Organisation internationale de la Francophonie commence à développer, que l'on arrivera tous ensemble à contrer les dérives de l'État islamique.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- Un corrigendum sera apporté au rapport, pour remplacer 170 millions d'euros par 70 millions d'euros. Si le rapporteur ou le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'envoie la résolution adoptée par ce Parlement sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie internationale, je me ferai un plaisir de la relayer auprès de tous les membres.

La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Chers collègues, en tant que francophones, nous soutenons bien entendu un rôle accru de la Fédération Wallonie-Bruxelles - et à travers elle, celui de la Commission communautaire française - au sein de la Francophonie. La ministre-présidente, Mme Laanan, a eu l'occasion de présenter en mars dernier les initiatives et projets dans lesquels nous nous sommes engagés dans ce cadre. Cependant, il revient plutôt à la Fédération Wallonie-Bruxelles, davantage qu'à la Commission communautaire française, de s'engager ou non dans l'organisation d'un sommet de la Francophonie.

Monsieur Van Goidsenhoven, nous ne pouvons que vous rejoindre quant aux éléments que vous avez donnés concernant la défense des valeurs véhiculées lors de ces sommets et concernant l'impact que cela peut avoir sur notre image.

Mme Persoons vient de rappeler les valeurs au niveau de la démocratie. Je rappelle qu'entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), un travail essentiel et concret est réalisé via l'observation d'élections sur place, l'échange entre parlements et parlementaires, ainsi que la formation de fonctionnaires. En tant que membre de l'APF, je peux vous assurer qu'un travail concret est effectué par l'OIF et l'APF dans le cadre du combat pour les valeurs démocratiques et du soutien à certains pays dans ce cadre-là.

Notre position sur cette proposition de résolution qui nous est soumise aujourd'hui est la même que celle qui a été exprimée lors des débats au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où la même résolution a été déposée. Le problème ne réside pas dans le but poursuivi, mais bien dans les moyens pour l'atteindre.

Je rappelle que pour l'organisation du sommet au Québec en 2012, le débours nécessaire s'est élevé à 56 millions d'euros, dont 35 millions de dépenses pour assurer la sécurité. Le budget de la Commission communautaire française pour cette année s'élève à 445,8 millions d'euros. Le montant dédié à l'organisation d'un sommet de la Francophonie représenterait donc 12,5% de son budget annuel, comme Mme la ministre-présidente nous l'a déjà indiqué, précisant ainsi les limites financières dans lesquelles nous nous trouvons.

L'opposition MR nous propose donc un projet bien coûteux au regard de nos moyens, ce qui est assez étrange lorsqu'on songe aux coupes budgétaires opérées par le gouvernement fédéral dans tous les domaines. Mon groupe et moi-même croyons que les fonds consacrés par la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur participation à l'OIF peuvent être utilisés d'une manière plus utile, mais aussi moins visible que pour l'organisation d'un sommet à court terme. À travers la Commission communautaire française, nous pourrions avoir un impact plus direct sur nos citoyens, aussi minime soit-il.

Comme cela a été dit en commission, choisir c'est renoncer. À partir du moment où on consacre des moyens à l'organisation d'un sommet, on les retire de politiques que la Commission communautaire française mène par ailleurs.

Le groupe MR pourrait être un bon relais pour demander du soutien au gouvernement fédéral et être cohérent, puisqu'un des partenaires du MR au gouvernement fédéral, la N-VA, a dit souhaiter le retrait de la Belgique de l'OIF.

En outre, il faut être correct par rapport aux informations données en commission. M. Van Goidsenhoven a ainsi évoqué le cas de Madagascar, qui est arrivé à organiser un tel sommet. Je rappelle que lorsqu'un pays du sud organise un sommet, les pays du nord interviennent pour plus de la moitié du budget. Il y a donc une différence majeure entre Madagascar et nous.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe PS ne pourra pas soutenir cette résolution.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Mon groupe s'est effectivement opposé à cette proposition au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce, pour des raisons essentiellement budgétaires. Toutefois, je m'abstiendrais lors du vote. En effet, un tel sommet pourrait être bénéfique pour la Région bruxelloise et, au-delà, pour la Belgique, qui en a bien besoin aujourd'hui.

Une Conférence des Parties (COP) à Bruxelles aurait coûté bien plus de 70 millions d'euros. C'est d'ailleurs le cas pour d'autres événements. Il n'a jamais été dit qu'un tel montant devait être payé par la Commission communautaire française. Une concertation doit avoir lieu entre diverses entités, dont le niveau fédéral, pour une juste répartition des dépenses. Si Madagascar y arrive, la Belgique doit être à même d'organiser un tel sommet.

Sur le plan budgétaire, un tel événement pourrait même être profitable à l'horeca, au commerce, à l'image de Bruxelles. La Région bruxelloise dépense bien plus de 70 millions dans des actions visant à redorer cette image.

Je pense que cela aurait également été positif, car ce projet pouvait réunir nos différentes entités autour d'un projet commun. Mme Laanan, comme vous l'avez dit il y a quelques mois à la suite d'une de mes interpellations, vous avez, comme d'autres membres du gouvernement, rencontré la secrétaire générale Michaëlle Jean.

Il y a donc une reconnaissance de notre assemblée par rapport à cette institution. Excusez-moi pour le groupe DéFI, mais je ne comprends pas l'agitation qui règne ici par rapport à cette résolution que vous avez déposée ailleurs.

Sur le fond, pour y avoir participé plusieurs fois, je voudrais souligner que cette organisation ne se contente pas de mener

un combat pour la Francophonie. De nombreux autres sujets y sont abordés. Je pense par exemple aux questions du climat et du développement durable.

Il s'agit probablement de l'une des organisations qui a le rapport sur le climat le plus complet et qui se fait entendre lors de la réunion des parties ou de la COP21 à Paris. Elle réunit tous les pays (tous les pays africains s'y retrouvent par exemple) et a fait un rapport sur le climat absolument exemplaire.

Elle est également active en matière de droits de l'homme, d'engagement des jeunes. Cette organisation dépasse donc de loin les questions communautaires. J'ose d'ailleurs espérer que le statut bilingue de Bruxelles et de la Belgique en général n'a pas influencé les votes.

En effet, d'autres pays bilingues - Mme Michaëlle Jean par exemple est d'origine haïtienne, mais habite au Canada - accueillent l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je m'abstiendrais donc. Je ne pense pas qu'une résolution révolutionnera le monde francophone, mais nous avons sans doute ici manqué une petite occasion de faire bouger les choses.

(Applaudissements de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, député)

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je prends la parole au nom de mon collègue, M. Hamza Fassi-Fihri, qui est retenu pour des raisons familiales et qui, par ailleurs, est le président de la section belge de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Il est donc particulièrement sensible à ces enjeux.

Le groupe cdH souhaite, bien évidemment, accueillir le sommet de la Francophonie sur notre territoire. C'est une position de départ que nous ne sommes pas les seuls à partager. Cependant, nous devons être réalistes et agir en fonction des moyens disponibles. Comme nous l'avons déjà évoqué lors de plusieurs débats en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et en commission, l'organisation d'un tel événement a un coût élevé.

À ce sujet, Mme Muriel Tarnion avait mentionné l'exemple du Québec qui s'était déroulé dans des conditions de sécurité similaires aux nôtres. Le coût total s'était élevé à 56 millions d'euros dont 35 millions pour la sécurité. Le ministre-président avait également souligné le fait que les coûts des sommets avaient fortement augmenté ces dernières années, et ce, principalement pour des raisons de sécurité. Par exemple, le sommet de Moncton a coûté cinq à sept fois moins cher que le dernier sommet de Dakar.

La proposition de résolution du groupe DéFI avait été rejetée principalement pour des raisons budgétaires. En effet, actuellement, il n'est pas possible d'organiser un tel événement au regard du contexte budgétaire de nos institutions, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française.

Néanmoins, il existe d'autres moyens de réaffirmer la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie. Comme Hamza Fassi-Fihri l'avait mentionné lors de la séance plénière de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 18 mars 2015, les Jeux de la Francophonie constituent une belle alternative. Cet événement sportif et culturel dure plus longtemps qu'un sommet et représente un coût budgétaire plus faible. Les derniers jeux organisés à Nice ont coûté 7 millions d'euros.

Par ailleurs, le coût de tels jeux peut être réparti entre fonds publics et fonds privés puisque les jeux peuvent faire appel à

différents sponsors. Nous ne sommes donc pas contre l'idée d'organiser le sommet, cependant, restons réalistes et prenons des décisions responsables. Osons la créativité afin d'affirmer davantage la Francophonie au sein de notre Région !

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je remercie M. Van Goidsenhoven pour cette résolution qui, on l'a vu, suscite l'intérêt de la plupart des groupes. Dans le contexte de dénigrement que connaît Bruxelles, nous sommes en effet nombreux à rêver d'y organiser un événement d'envergure. Après les récents événements, Bruxelles a besoin de redevenir une capitale qui fait rêver, qui se montre solidaire et qui véhicule des valeurs universelles. Et il est vrai que les discussions qui animent les sommets de la Francophonie promeuvent ce type de principes.

Si l'intérêt de ce type d'événements paraît incontestable, le groupe MR pêche sans doute par excès d'ambition ou, plus exactement, par mégalomanie, à vouloir que la Commission communautaire française soutienne ou accueille un sommet de la Francophonie dans le cadre budgétaire qui est le sien.

Si vous me le permettez, M. Van Goidsenhoven, je voudrais préciser que le gouvernement francophone bruxellois et l'assemblée francophone bruxelloise n'ont pas à rougir de l'action qu'ils mènent dans le cadre de la Francophonie. Ainsi, pour mon gouvernement, les missions de promotion de la Francophonie sont évidemment essentielles, spécifiques et indispensables. C'est d'ailleurs l'une des lignes de force de l'accord de gouvernement et elle traduit bien notre volonté de donner un nouveau souffle à notre institution.

En tant qu'entité fédérée belge, notre institution est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Elle représente un million de francophones bruxellois, sur le plan international, européen et de la Francophonie. Il est donc important de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale, mais aussi de valoriser l'image de Bruxelles dans le monde entier.

Les actions que nous avons entreprises au sein du gouvernement se poursuivront et seront amplifiées. Mme Fremault est d'ailleurs très active dans le cadre de ses compétences en matière de relations internationales.

Actuellement, les actions que notre institution mène sur le plan international se caractérisent notamment par le financement de projets internationaux, présentés par des opérateurs de terrain bruxellois. Estampillée Francophonie, notre action prend aussi corps via le Centre européen de la langue française, mais également grâce au travail effectué par les délégations Wallonie-Bruxelles, dans lesquelles nous sommes évidemment impliqués. Celle qui est la plus emblématique est bien entendu la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

Enfin, notre action est également concrétisée soit par les missions des membres du gouvernement francophone bruxellois, soit par les membres de notre administration, soit encore par des opérateurs, quel que soit leur domaine d'activité.

Outre les échanges et partenariats entre experts dans le cadre des accords bilatéraux, le gouvernement contribue à des organisations internationales telles que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Pour ce qui est des actions de terrain, nous soutenons des initiatives gravitant autour de la Journée internationale de la Francophonie et de la Journée internationale de la langue

française. La semaine de la langue française et de la Francophonie est encadrée par notre célèbre Maison de la francité, qui a pour mission d'assurer la promotion de la langue française et de la Francophonie via des concours de textes, des ateliers d'écriture, des expositions, mais aussi des expériences sonores originales pour découvrir les littératures francophones d'Afrique et des Caraïbes, de même que bien d'autres activités.

Enfin, notre institution est associée à la programmation de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'événement littéraire "La langue française en fête", qui se décline en projets artistiques aux niveaux international, national et régional.

Je m'étonne que le MR dépose ce texte, sachant que des membres de la majorité à l'échelon fédéral menacent de faire sortir la Belgique de l'OIF. Il est courageux d'intervenir devant notre assemblée, mais il serait plus courageux encore de le faire au sein du gouvernement fédéral pour que la Belgique reste un partenaire important de l'OIF. Or, cela ne me semble pas toujours être le cas.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et DéFI)

Ne soyons pas hypocrites !

Organiser un sommet de la Francophonie me réjouirait bien entendu fortement. Toutefois, en tant que gouvernement, nous souhaitons adopter une attitude responsable et crédible. Nous ne pouvons nier que les sommets de ce genre ont un coût très élevé. Je prendrai comme exemple celui de Québec, qui a coûté 56 millions d'euros, dont 36 millions pour la seule sécurité. Les 20 millions restants représentent un montant considérable pour le budget francophone. Il doit être évalué à l'aune des politiques que nous voulons mener.

Madame Huytebroeck, votre réaction m'a étonnée. Lorsque vous étiez au gouvernement de la Commission communautaire française, vous n'avez jamais manifesté de grand intérêt pour l'organisation de ce genre d'événements.

(Applaudissements)

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Je ne m'y suis jamais opposée. Cela n'avait pas été proposé. Nous avons proposé d'autres choses.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Cela m'étonne. Surtout que vous avez eu un budget à un moment donné.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Non, je n'en ai pas eu.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Quand même pendant cinq ans.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- D'accord, mais nous n'avons jamais dit que la Commission communautaire française devait tout payer.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Bruxelles accueille de nombreux événements qui rassemblent les chefs d'État. Nous en sommes bien heureux. Nous ne sommes donc pas opposés à ce qu'un sommet de la Francophonie y ait lieu un jour. Toutefois, notre situation financière est ce qu'elle est et nous devons faire face à de nombreux défis.

En attendant, il existe d'autres possibilités de nous manifester davantage, de jouer un rôle important au sein de la Francophonie. J'ai d'ailleurs pu évoquer ces éléments lors d'une réponse à une interpellation de notre excellent collègue M. Van Goidsenhoven.

En conclusion, tant que les coûts resteront tels qu'ils sont aujourd'hui et qu'on n'aura pas trouvé de solution pour les réduire, il ne me semble pas raisonnable de dépenser autant de millions d'euros, surtout dans le contexte budgétaire actuel. Il faut savoir qu'au-delà de l'organisation du sommet lui-même, il y a les frais de sécurité. Les citoyens francophones sont en droit d'espérer une gestion plus rigoureuse de la part de leurs responsables politiques.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous me permettrez de réagir aux propos tenus, notamment par Mme Persoons qui a avancé un certain nombre de nouveaux arguments. Ces derniers, je le regrette, n'ont pas été exprimés en commission. Je m'en étonne, car nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement. Il aura donc fallu une année de recherche d'arguments pour réfuter finalement vos propres idées.

Vous voulez donc laisser mourir une idée sous prétexte qu'elle est la vôtre. Je ne pense pas que les idées soient captives des premiers qui les ont exprimées.

Pour le reste, je salue les propos de Mme Huytebroeck qui a parfaitement compris le sens de la démarche.

(Sourires)

Certes, ce n'était pas en commission puisqu'elle n'y était pas. Aujourd'hui, elle semble avoir suffisamment réfléchi après avoir écouté ce que j'ai pu exprimer.

(Remarques)

J'entends évidemment la proposition de M. du Bus de Warnaffe d'examiner la possibilité d'organiser des Jeux de la Francophonie. Pourquoi pas ?

En ce qui concerne les propos de la ministre-présidente portant sur l'éventuelle mégolomanie du projet, il est évident que ce n'est pas la Commission communautaire française qui devrait porter seule l'événement. J'en veux pour preuve les quelques lignes inscrites dans la proposition de résolution : "...invite le collège à prendre les contacts nécessaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir la candidature..., d'entamer les concertations nécessaires avec l'État fédéral afin d'envisager l'organisation conjointe d'un sommet de la Francophonie par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral." Vous constaterez que je mets tout le monde à contribution.

Pour le reste, j'entends qu'on pointe le Premier ministre. Pourtant, j'ai pu constater sa présence lors du dernier sommet de la Francophonie, ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur qui avait manifestement des choses plus importantes à faire. Lorsque certains avaient jugé bon de contester la participation de la Belgique à l'OIF, le Premier ministre avait été extrêmement clair sur le fait qu'il était hors de question que la Belgique sorte de cette organisation internationale et confie cette mission aux entités fédérées.

Bien entendu, je regrette que nous ne puissions pas nous rassembler autour d'une ambition commune que j'aurais aimé partager avec toutes et tous. Vous savez que je suis un homme modeste et que je ne souhaite pas ramener la lumière à moi : j'ai beaucoup plus de plaisir à sentir une cohésion se créer parce que Bruxelles a besoin de rassembler toutes les énergies et qu'il y a parfois des moments où cela paraît possible.

Ce n'était manifestement pas le cas, aujourd'hui.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Mme Huytebroeck a dit qu'il y avait des circonvolutions dans certains groupes. Il est vrai qu'Ecolo a voté contre ma résolution au parlement de la Communauté française. Avec son soutien, elle aurait peut-être pu être adoptée, la majorité PS-cdH n'étant pas toujours en nombre dans cette assemblée.

Je n'ai pas de problème concernant le fond de cette proposition de résolution, mais plutôt concernant l'assemblée où elle est déposée. J'espère qu'au prochain sommet, le Premier ministre Charles Michel et le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders ne se feront pas remplacer par Jan Jambon ou d'autres ministres de la N-VA.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Je vois dans ce rejet une occasion manquée. Et arrêtons de dire que la Commission communautaire française pourrait être amenée à dépenser 70 millions d'euros. En réalité, ce montant devrait être réparti entre les entités en fonction de leur budget.

Je rappelle qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, un ministre, M. Madrane, est chargé de l'image de Bruxelles. À ce titre, il aurait pu participer à une telle dépense. Or, je ne l'ai pas entendu s'exprimer sur le sujet.

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Comme d'autres, je suis étonnée par l'attitude de Mme Huytebroeck. Si elle considère que le vote survenu à la Fédération Wallonie-Bruxelles était un acte manqué, c'est là qu'elle aurait dû faire passer son message.

S'agissant de Madagascar, je rappelle que les pays du Sud bénéficient d'un soutien en la matière, ce qui ne serait pas le cas de notre pays. Nous devons aborder les dossiers de manière objective et ne pas nous lancer dans des propos pour le moins incorrects.

(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)

Mme la présidente.- Le Bureau du Parlement a rencontré, avec M. Ikazban, Mme Michaëlle Jean. C'était une rencontre très constructive et très intéressante. Nous ne désespérons pas de pouvoir l'inviter ici à une séance spéciale, plus légère qu'un sommet de la Francophonie, mais néanmoins très forte pour notre assemblée. La ministre-présidente et moi-même y travaillons.

La discussion générale est close.

Considérant que les conclusions de la commission tendent à ne pas adopter la proposition de résolution, l'assemblée ne procédera pas à la discussion des référents, considérants et points du dispositif de celle-ci, et ce, par application de l'article 65.2 du Règlement.

L'Assemblée se prononcera sur ces conclusions de rejet à l'heure des votes.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET LE CANADA (AECG/CETA)**

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET LE CANADA**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA), déposée par Mme Catherine Moureaux, M. André du Bus de Warnaffe, M. Emmanuel De Bock et M. Alain Maron [doc. 53 (2015-2016) n° 1 et doc. 53-54 (2015-2016) n° 2], ainsi que de la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven [doc. 54 (2015-2016) n° 1 et doc. 53-54 (2015-2016) n° 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- À l'instar des travaux menés en commission, je vous propose de tenir une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à Mme Jamouille, rapporteuse.

Mme Véronique Jamouille, rapporteuse.- Les deux propositions ont été examinées conjointement par la Commission du budget, de l'administration, des relations internationales et des compétences résiduaires en sa séance du 24 mai 2016. La réunion a débuté par l'exposé des auteurs de la première proposition de résolution.

Mme Moureaux, au nom du groupe PS, a d'abord rappelé que s'opposer au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI, ou Transatlantic Trade and Investment Partnership, TTIP), comme l'a fait la majorité par voie de résolution au printemps dernier, sans s'opposer à l'Accord économique et commercial global (AECG, ou Comprehensive Economic and Trade Agreement, CETA) aujourd'hui, n'avait pas beaucoup de sens. Elle a précisé que si le CETA devait être adopté tel qu'il est proposé actuellement par la Commission européenne, il n'y aurait plus beaucoup d'importance à ce que le TTIP soit rejeté ou non.

Plusieurs raisons motivent la proposition de résolution. La première est le règlement des différends, en particulier le règlement des différends investisseur-État (ISDS), devenu aujourd'hui Investment Court System (ICS) qui, même modifié, pose problème. Ce mécanisme entre investisseurs et États devant des tribunaux privés fait craindre que les pouvoirs publics ne puissent pas ou plus faire le poids face aux multinationales, qui pourraient ainsi avoir une influence directe sur les politiques menées par les États.

L'autre grand problème soulevé par Mme Moureaux, c'est que le CETA serait le premier traité européen à inclure une approche de libéralisation des services. Via les listes négatives, tous les secteurs seraient susceptibles de libéralisation, à l'exception de ceux que les États membres auraient précisés.

Cette manière de faire, qui était censée simplifier les choses, ne simplifie en fait rien du tout. En effet, de très nombreuses exceptions ont été déposées, rendant le mécanisme moins lisible.

Pour ces deux raisons, mais pas uniquement, et indépendamment de toute la sympathie que l'on a pour le Canada, qui partage davantage que les États-Unis - concernés par le TTIP - des valeurs avec l'Union européenne et la Belgique, la proposition de résolution a été déposée.

Elle ajoute par ailleurs que, la plupart des entreprises multinationales américaines ayant des filiales au Canada, les États-Unis et le Canada étant liés par des accords commerciaux, le CETA peut légitimement être considéré comme le cheval de Troie du TTIP pour l'Union européenne et notre pays.

M. Maron, quant à lui, rappelle que c'est clairement la mobilisation des associations, des syndicats et des organisations non gouvernementales (ONG), puis celle des citoyens via de nombreuses manifestations, qui a alerté le monde politique pour qu'il se saisisse de la question. Il a également précisé que le groupe Ecolo-Groen avait déjà déposé un texte au Parlement fédéral dès 2013 concernant le mandat du TTIP et les limites à lui imposer. Il relève les mêmes inquiétudes concernant le CETA que celles exprimées par Mme Moureaux et insiste sur les risques pour les droits sociaux et environnementaux qu'il comporte.

M. du Bus de Warnaffe illustre son propos par l'exemple de la Journée mondiale de l'obésité. Elle a été l'occasion, pour une série de parlementaires issus de cette assemblée, de demander que soient prises des initiatives visant à garantir davantage les labels pour des aliments qui répondent à une série de critères permettant de lutter contre l'obésité.

Demain, des multinationales pourraient s'élever contre ces initiatives qui ont un impact sur leur chiffre d'affaires et, par là, les mettre en péril au détriment des politiques de protection de la santé des consommateurs adoptées par les différents États membres. M. du Bus de Warnaffe a également tenu à rappeler les inquiétudes des mutualités à l'égard d'États membres qui n'auraient plus une totale compétence en matière de politiques de santé, de protection sociale et d'intérêt général.

Dans son exposé de la seconde proposition de résolution, M. Van Goidsenhoven a déploré la désinformation qui entoure les négociations des traités TTIP et CETA, qui sont pourtant nécessaires à la stimulation de la croissance économique.

Selon le député, il ne peut y avoir de biens ou de services vendus au sein de l'Union européenne qui contreviendrait à l'acquis communautaire. De même, l'Union européenne conserve sa pleine capacité de réglementer dans les domaines d'intérêt public.

Quant aux États, le traité entre l'Union européenne et le Canada exclut explicitement les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. À cela doit s'ajouter l'exception culturelle, qui préserve le secteur audiovisuel des engagements pris par l'Union européenne.

Concernant la clause de règlement des conflits, M. Van Goidsenhoven a rappelé que l'on retrouve ce mécanisme dans plus de 3.000 accords commerciaux, dont 1.400 sont des accords signés par les États membres avec un pays tiers, voire des accords conclus entre États membres de l'Union européenne.

Bien plus, les auditions organisées au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en février 2015 ont permis de démontrer le soutien de nombreux acteurs économiques aux négociations en cours. Pour ces raisons, le groupe MR n'apporte pas son soutien à la première résolution.

Quant à la proposition du MR, elle entend ne pas fermer la porte à ce projet de coopération économique entre l'Union européenne et le Canada, car une fois entré en vigueur, cet accord facilitera les activités des exportateurs et des investisseurs européens au Canada.

Au total, le CETA devrait entraîner une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne de près de 12 milliards d'euros par an. C'est la raison pour laquelle le groupe MR souhaite marquer son soutien aux négociateurs, afin qu'ils poursuivent leurs travaux dans le cadre du processus de ratification du CETA entre l'Union européenne et le Canada.

Lors de la discussion générale conjointe qui a suivi, Mme El Bakri, du PTB*PVDA-GO !, a regretté que les partis traditionnels n'aient pas soumis cette proposition de résolution à la signature des membres du PTB. Pour la députée, c'est l'essence même de ce traité qu'il faut rejeter.

M. De Bock a dit partager avec les autres partis de la majorité la même trame de fond selon laquelle "la croissance sans conscience n'est que ruine sociale". À cet égard, il salue les efforts déployés afin de rassembler le plus grand nombre de partis politiques derrière un objectif commun, moyennant quelques nuances marginales.

Pour DéFI cependant, le CETA n'est pas le TTIP. L'accord avec le Canada présente une série de différences, puisque ce pays partage avec l'UE davantage de valeurs, notamment quant au rôle des pouvoirs publics ou en matière de normes et de protection de la diversité culturelle.

Cependant, le député estime qu'il y a dans cet accord des demandes très fortes en termes de transparence et de contrôle parlementaire qui ne sont absolument pas rencontrées. Il y a aussi des demandes en matière environnementale.

Mme Genot, pour le groupe Ecolo, a indiqué que, contrairement à ce que M. Van Goidsenhoven avait déclaré, les petites entreprises sont très inquiètes des effets potentiels du traité, car elles risquent de tomber dans des rapports de force particulièrement déséquilibrés.

La députée se dit très satisfaite qu'aujourd'hui, la première proposition de résolution demande de façon claire de ne pas accorder l'autorisation de ratification au niveau fédéral.

D'autres remarques ont été formulées, notamment par Mme Moureaux, par rapport aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). M. Maron s'est également exprimé sur la demande d'analyse d'impact. Je vous renvoie au rapport écrit pour les détails.

La première proposition de résolution déposée par Mme Moureaux et M. du Bus de Warnaffe, M. De Bock et M. Maron a été adoptée par neuf voix pour et deux contre. La seconde proposition, déposée par M. Van Goidsenhoven, a été rejetée par neuf voix contre et deux pour.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je voudrais d'abord remercier Mme Véronique Jamouille, rapporteuse des deux textes, pour la clarté et la concision de son rapport, qualités qui n'ont rien à son exhaustivité.

Vous voudrez bien m'excuser de commencer mon intervention par une phrase que je ne cesse de répéter depuis que j'ai commencé à travailler sur le Traité de libre-échange avec le Canada. Elle n'est donc plus très originale, mais je la

prononcerai à nouveau, car je la trouve très importante : "Le texte que nous vous proposons de voter aujourd'hui n'est ni un texte anti-Canada, ni un texte anti-commerce." Voilà, c'est dit !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS et du PTB*PVDA-GO !)*

S'opposer au texte du CETA tel qu'il a été rédigé par la Commission européenne, n'est pas une démarche opposant les Belges aux Canadiens ou dressant les partisans d'une austérité protectionniste contre les défenseurs d'un commerce joyeux. En fait, même si certains le regrettent, la démarche en tant que telle n'oppose même pas un modèle décroissant à un modèle productiviste. Non, s'opposer à la version actuelle du CETA représente un sursaut démocratique et je vais tenter de le démontrer en quelques minutes.

Le Canada est un pays avec lequel nous entretenons des liens étroits, un pays certes lointain géographiquement, mais très proche dans nos coeurs. D'abord, parce que nous partageons une langue qui nous est chère, le français en l'occurrence, et nous venons précisément d'en parler. Ensuite et surtout, parce que nous partageons avec nos amis - avec nos cousins canadiens - une certaine conception de la culture, de l'État et des services publics. Et c'est pour cette raison que les citoyens belges et leurs cousins canadiens partagent les mêmes inquiétudes face au traité de libre-échange "de nouvelle génération" qui est sur la table aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentants de la société civile canadienne. Si, au Parlement de la Communauté française, le discours de l'ambassadeur et du négociateur principal du traité pour le Canada était très rassurant sur l'unanimité que rencontrait le CETA au-delà de l'Atlantique, les représentants syndicaux et des diverses associations avec lesquels j'ai pu m'entretenir et qui représentaient, excusez du peu, près de deux millions de Canadiens, de tous les métiers, de toutes les origines et de langues différentes, donnaient à entendre un tout autre son de cloche.

Tout d'abord, ils se plaignent du fait que ce traité avait été rédigé et signé sans aucune consultation, dans l'opacité la plus totale. Est-ce que cela vous rappelle quelque chose ? Au même moment, ils pointaient du doigt que les mêmes dirigeants signaient le Partenariat transpacifique alors qu'en pleine campagne électorale, ils venaient de s'engager à consulter la population à ce sujet...

Ils relèvent également que l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) n'a apporté que dérégulation, faillites et surtout montée des inégalités, ce qui a été démontré. Ils demandent qu'avant de traiter tout nouveau traité de ce type, une évaluation sérieuse de l'Alena soit effectuée par les interlocuteurs politiques si ces derniers ne croient pas l'évaluation réalisée par le syndicat de la fonction publique.

Ils s'inquiètent pour leurs quotas laitiers, pour la vie de leurs mineurs, pour leur culture, notamment pour la culture des premières nations.

Ils relèvent avec acuité le conflit d'intérêts qui anime une série d'hommes politiques impliqués dans la négociation.

Ils répètent qu'aucune ouverture ne doit être faite quant aux normes en matière de travail et de santé.

Ils expliquent aussi qu'ils avaient demandé à leurs négociateurs d'inclure dans le traité le respect des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), et confirment que la Commission européenne a refusé. Et ils expriment de grandes craintes par rapport à la clause de règlement des différends (clause d'arbitrage dite ISDS, devenue ICS). Ces craintes et ces revendications sont celles des citoyens belges et européens !

On voit bien que l'on sort d'un affrontement entre États pour entrer dans un affrontement bien plus pernicieux : la lutte pour le pouvoir entre les puissances économiques et les démocraties. Je vous le disais : s'opposer au CETA tel qu'il a été rédigé aujourd'hui, c'est un sursaut démocratique. J'en veux pour preuve l'opacité des négociations et l'opacité du produit final.

Concernant l'opacité des négociations, tout le monde ici en est convaincu, je pense, puisque les faits ont été dits et redits dans le cadre notamment du débat sur le TTIP. Mais, concernant l'opacité du produit final, je voudrais dire deux mots. Parlons un peu de ces fameuses "listes négatives".

Les traités commerciaux antérieurs faisaient une liste des matières concernées par le traité. C'est ce qu'on appelle le système des listes positives. Les nouveaux traités, ou traités de nouvelle génération - CETA, TTIP, TISA - font une liste de ce qui n'est pas concerné par le traité. Donc tout ce qu'on n'a pas explicitement exclu du champ d'application du traité est concerné par le traité.

Cela pose deux grands problèmes. M. Johnson, négociateur principal pour le Canada, nous a expliqué en commission de la Fédération Wallonie-Bruxelles que c'était plus simple ainsi. Mais, pour appuyer cet argument, il a sorti trois classeurs, comprenant 850 pages d'exceptions négociées entre le Canada et l'Union européenne. Si nous nous penchons sur ces 850 pages, que trouvons-nous ? Tout d'abord, le Canada à lui tout seul, soit 36 millions d'habitants, réunit plus de pages d'exceptions que l'Union européenne avec l'ensemble de ses États membres.

Ensuite, les exceptions sont réunies d'une part dans des exceptions générales - le Canada, l'Union européenne - et puis, d'autre part, pour l'Union européenne, dans des fiches par pays, chaque État ayant dû indiquer ce qu'il souhaitait exclure de l'objet du traité.

Et là, on constate quelque chose d'extrêmement perturbant : l'Allemagne - un pays qu'on ne peut suspecter d'être opposé au principe de libre-échange et qui n'est pas en pointe au niveau du progressisme - rédige une fiche d'exceptions assez claires sur tous ses services sociaux et de santé. Pourtant, la plupart des autres États, dont la Belgique, ne le font pas. C'est opaque, et cela jette une suspicion majeure sur ce qu'il faut entendre comme étant le champ d'application de ce traité si on le vote en l'état.

Le deuxième grand problème des listes négatives est que tout ce qui n'est pas encore connu est d'office inclus dans ce traité, puisqu'on n'en parle pas. Je pense notamment à tout ce qui pourrait se développer en matière de technologie de l'information ou de la communication, ou au domaine culturel. Il faudra démontrer par la suite que cela fait partie des exceptions. C'est loin de simplifier la pratique du traité, et les champs de bataille juridiques qui s'ouvriront ne seront pas piqués des vers.

S'opposer au CETA tel qu'il a été rédigé est aujourd'hui un sursaut démocratique. J'en veux pour preuve le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État. S'il a été effectivement modifié ces dernières semaines pour devenir l'ICS- ce qui implique donc qu'il peut encore être modifié -, ce texte soulève toujours l'inquiétude et une série de questions sur une cour d'appel potentielle, un élément qui n'est pas clair, et les assurances en termes de conflits d'intérêts, ce qui me semble un point majeur. On constate une nouvelle manière de fonctionner, avec une chambre composée de trois fois cinq juges, mais les conflits d'intérêts potentiels et le fait que l'un pourrait être avocat d'une partie puis faire partie des cinq juges privés n'est pas réglé.

J'en viens au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. La question se pose de son opportunité.

Les structures étatiques européennes et canadiennes se ressemblent, chacun reconnaissant l'impartialité de la justice de l'autre. Pourquoi inclure un mécanisme qui charge un tiers d'endosser le rôle de juge entre parties ?

Selon le négociateur, M. Johnson, la raison en est qu'il faut assurer la célérité et l'expertise du jugement. L'idée est intéressante, si ce n'est que le coût de la nouvelle instance sera considérable et qu'il sera supporté par les États et les entreprises. De tels montants ne pourraient-ils pas être affectés à nos services publics de justice lorsqu'ils auraient à accélérer les procédures, éventuellement, ou à rechercher une forme d'expertise sur ces questions ?

L'on ne peut s'empêcher de penser que la mission de ce tribunal d'exception consisterait, peut-être, à intimider les États, à dissuader les appareils politiques d'adopter certains types de lois. À les appeler à la retenue, sachant que des juges extérieurs dont ils ne connaissent ni les outils ni la jurisprudence pourraient exiger d'eux des montants considérables s'ils allaient trop loin.

La crainte n'est plus aussi fantomatique. La clause ISDS a déjà été appliquée dans le cadre de divers accords bilatéraux et de l'Alena. Dans la grande majorité des cas, le tribunal "tiers" a tranché en faveur des multinationales, américaines dans le cas de l'Alena.

La célérité et l'expertise peuvent être acquises par un autre biais. Pour ce qui est de l'impartialité, c'est peut-être un peu plus difficile.

S'opposer au CETA tel qu'il a été rédigé aujourd'hui, c'est un sursaut démocratique. J'en veux pour preuve la coopération réglementaire. Ce mécanisme vise à donner aux multinationales le pouvoir, en amont de toute consultation populaire ou de toute réunion d'instances démocratiques, le pouvoir d'influer sur les normes et sur les textes. On pourrait dire qu'elles auraient le pouvoir de coécrire les normes, avant que toute instance démocratiquement élue n'ait eu à se prononcer sur la question.

C'est une forme de démocratie participative, chers collègues ! Elle est particulièrement avancée. J'en veux pour preuve les clauses de statu quo (le standstill) et de cliquet (la ratchet clause). Ainsi, c'est par le mécanisme du cliquet que nous devons être moins inquiets que les Canadiens aujourd'hui quant à nos services culturels si nous signons ce texte. En effet, l'Accord général sur le commerce des services a déjà ouvert des brèches chez nous et nous a empêchés d'exclure certains services culturels tandis que le Canada, lui, a toujours pu les exclure et l'a fait. Le texte antérieur nous avait liés pieds et poings.

Chers collègues, nous avons la responsabilité aujourd'hui de ne pas déléguer notre capacité à réguler. Nous devons nous assurer de pouvoir continuer à défendre nos normes sociales et environnementales dans le futur. En effet, comment ne pas percevoir les mécanismes que je viens de vous décrire comme des moyens de contourner les décisions de nos assemblées démocratiquement élues ?

Comment enfin - et c'est une réponse à une partie du texte de M. Van Goidsenhoven - oser jeter en pâture notre architecture complexe de subsidiarité aux investisseurs ? Je fais là référence à la demande que nous relayons aujourd'hui dans notre texte et qui nous provient des plus hautes autorités judiciaires d'Allemagne de voir ce texte examiné par les instances juridiques compétentes au niveau européen afin de vérifier s'il satisfait aux traités européens en vigueur. Ces juges

allemands considèrent qu'il y a là une question, M. Van Goidsenhoven.

Chers collègues, nous voulons reprendre les pleins pouvoirs au niveau fédéral, car dans ce dossier, face à un futur qui s'ouvre à l'infini devant nous, nous exigeons que l'Europe se dote de modèles d'accords commerciaux qui placent au centre de leurs préoccupations le bien-être des citoyens européens et canadiens et qui garantissent que soit respectée, et non contournée, toute décision démocratique de réglementer quelque service que ce soit, si le contexte économique budgétaire ou social le nécessite.

Et je terminerai, excusez-moi pour ceux qui les ont déjà entendues, par les mêmes phrases que j'ai citées au parlement de la Communauté française.

Le commerce, oui, le commerce, bien sûr, mais pas sur le dos des travailleurs ! Encore moins au prix de leurs droits et de nos valeurs et certainement pas au seul bénéfice des multinationales. Nous ne nous trouvons plus dans un débat de souveraineté nationale ou locale, mais dans un débat de souveraineté des peuples !

Notre démarche n'est ni anti-canadienne, ni anti-commerce, ni anti-européenne, elle est prodémocratie !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme j'ai pu l'expliquer lors de notre discussion en commission la semaine dernière, je déplore la désinformation qui entoure les négociations de ce type de traités internationaux. Ils sont pourtant essentiels pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois au sein de l'Union européenne.

Avant d'entamer les négociations et d'aboutir à un accord, la Commission européenne est mandatée par les États membres, qui fixent les balises de la discussion et excluent d'emblée certains aspects. Ce mandat a été donné sous un précédent gouvernement.

Aussi, les limites de l'accord sont connues dès le départ. Il est donc curieux d'entendre, par exemple, que les services publics seront mis à mal par la signature d'un tel accord, ou encore que nos acquis en matière de travail et d'environnement pourront être bradés.

L'Union européenne (UE) et le Canada ont négocié plusieurs années pour aboutir à un accord qui - contrairement à ce qui est dit - tend à offrir les garanties nécessaires pour préserver nos normes en matière de santé et de sécurité des consommateurs, mais aussi nos normes environnementales, ainsi que les droits sociaux et du travail.

Autrement dit, il ne peut y avoir de biens ou de services importés du Canada et vendus au sein de l'UE qui contreviendraient à l'acquis communautaire. De même, l'UE conserve sa pleine capacité de réglementer dans ces domaines d'intérêt public et rien ne l'empêche donc d'aller plus loin dans la protection qu'elle souhaite garantir aux citoyens européens.

Quant aux États, ils ne sont pas non plus diminués par un tel accord. Pour ne prendre que le cas des services publics, on constate que, là encore, la désinformation subsiste. Le CETA exclut en effet explicitement les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, c'est-à-dire les services qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs.

À cela doit s'ajouter l'exception culturelle, qui préserve le secteur audiovisuel des engagements pris par l'UE.

Quant à la proposition de résolution que j'ai déposée, elle s'appuie sur plusieurs éléments qui doivent être pris en considération et qui sont des avantages.

Ainsi, cet accord :

- va éliminer tous les droits industriels, ce qui permettra aux exportateurs européens d'économiser environ 470 millions d'euros par an. Ce processus sera donc rapide. La plupart des droits seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord ;
- permettra aux entreprises de l'UE de participer à des marchés publics au Canada et aux entreprises européennes d'accéder au marché canadien des services et des investissements ;
- facilitera le déplacement temporaire de membres importants d'entreprises et de prestataires de service entre l'UE et le Canada ;
- permettra aux ingénieurs, comptables et architectes européens de fournir leurs services au Canada ;
- contribuera à empêcher que les innovations, les œuvres d'art, les marques et les produits alimentaires traditionnels fassent l'objet de copies illégales au Canada ;
- renforcera la coopération entre les organismes européens et canadiens de normalisation.

C'est pourquoi il incombe d'apporter un soutien aux négociateurs, afin qu'ils poursuivent leurs travaux dans le cadre du processus de ratification du CETA entre l'UE et le Canada, en défendant les intérêts de tous les citoyens européens et afin de faire bénéficier toutes les entreprises et les économies des avantages de cet accord.

Il importe également d'insister sur la nécessité de garantir les acquis sociaux, environnementaux, de santé, de bien-être, de sécurité alimentaire, de protection des consommateurs et des travailleurs dans le cadre de toutes les étapes du processus de ratification du CETA entre l'UE et le Canada, et dans le cadre de toute autre négociation de traités internationaux.

Enfin, je souhaite souligner qu'il est dommage que nous n'ayons pas pu nous organiser pour recevoir l'ambassadeur du Canada auprès de l'UE alors que ce dernier nous l'avait proposé. En une semaine, nous aurions aisément pu trouver un moment pour le rencontrer. Nous l'avons bien fait pour examiner les propositions de résolution qui nous occupent actuellement. Cette rencontre aurait pu enrichir notre débat.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- À titre informatif, l'ambassadeur du Canada avait témoigné son ouverture quant à l'idée de nous rencontrer. Malheureusement, en raison de la visite d'une ministre canadienne cette semaine, il ne pouvait nous voir qu'à un moment précis. Nous avons pris contact avec l'ambassade pour proposer de le rencontrer hier ou avant-hier, soit avant la présente séance plénière, mais ce n'était pas possible pour lui.

Il est à présent parti pour deux semaines au Canada. À son retour, j'espère que nous pourrons le rencontrer et que cet échange sera fructueux.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- C'est une très bonne idée. J'ai eu le privilège de l'entendre dans une autre assemblée. Cependant, n'est-ce pas imprudent et discutoir de soumettre la proposition de résolution au vote aujourd'hui avant cette rencontre ? Cela me paraît inconvenant du point de vue diplomatique.

Mme la présidente.- Ce n'est pas du tout ainsi que cela a été perçu, puisque c'est l'ambassadeur lui-même qui a proposé de nous rencontrer à son retour du Canada.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Quel est, dès lors, le sens de cette rencontre ?

Mme la présidente.- Je ne m'exprimerai pas à sa place. C'est lui qui a demandé à nous rencontrer.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- C'est singulier.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je constate que l'ordre de passage est libre et que M. De Bock a fort bien négocié quelques petites faveurs !

Nous avons déjà beaucoup parlé de ces textes, qu'il s'agisse de l'accord économique entre l'Union européenne (UE) et le Canada - le CETA -, abordé aujourd'hui, ou de l'accord économique avec les États-Unis, le TTIP. Je me bornerai, dès lors, à quelques points.

Le premier de ces points, majeur à mes yeux, est celui de la dépossession de l'outil politique. En votant des textes de ce type, le pouvoir politique décide en quelque sorte de se priver d'une série d'outils normatifs et de déléguer au secteur privé la fixation des règles. Lorsque les contours de cette dépossession sont aussi flous et incertains, ce type de démarche me paraît de nature à creuser la fracture démocratique.

D'autres débats ont déjà montré que les mandataires politiques rejettent trop fréquemment la responsabilité sur l'Europe ou sur d'autres instances alors que, à y regarder de plus près, la situation est bien plus complexe. D'ailleurs, nous sommes l'Europe et les États membres eux-mêmes prennent de nombreuses décisions. Cette manière de travailler a nettement encouragé, me semble-t-il, le repli sur soi et la méfiance vis-à-vis du monde politique.

Le débat qui nous occupe aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche visant à nous déposséder d'une série d'outils, selon un processus de construction et de négociation de l'accord des plus opaques. Il est donc important que nous nous y opposions, que nous refusions de nous défaire d'outils dont le nombre reste aujourd'hui imprécis, que nous exprimions clairement notre réticence à nous engager dans cette voie.

Ensuite, le flou qui entoure la liste des services publics qui pourraient être sujets à libéralisation est particulièrement important. On le constate au travers des différentes réserves qu'expriment les États.

Cela touche des domaines auxquels nous sommes particulièrement sensibles. En matière de santé, par exemple, nous avons eu l'occasion de discuter avec Mme Jodogne des effets potentiels du CETA. Elle avait elle-même du mal à les cerner et attendait, en mars dernier, une série de réponses de la part du ministre des Affaires étrangères. J'ignore si elle a obtenu davantage de précisions à ce sujet depuis lors, mais cette question a toutefois fait évoluer le point de vue de certains sur le sujet.

Néanmoins, il est clair que des risques concernant des services essentiels tels que ceux liés à la santé publique

existent. Il en va de même pour une série de normes en matière de santé ou d'environnement. Dans ces domaines, les normes varient d'un pays à l'autre, et les lieux où elles sont ajustées ne seraient plus contrôlés par le pouvoir politique responsable de l'intérêt général. Elles seraient, au contraire, négociées sur la base des intérêts des entreprises. C'est tout l'inverse des options que nous souhaitons privilégier.

Les conséquences sociales forment le troisième aspect que je voulais aborder. On sait, par exemple, que le Canada n'a pas signé deux importantes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) : l'une sur les droits syndicaux et l'autre sur l'âge minimum du travail. Il est clair que se lancer dans des négociations avec des pays qui n'ont pas les mêmes standards que nous, tantôt plus favorables à certains aspects, tantôt moins, a généralement pour conséquence que les pays concernés se tirent vers le bas. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas nous le permettre en matière de standards sociaux.

Un quatrième aspect que je voudrais soulever porte sur le mécanisme de règlement des conflits : le règlement des différends investisseur-État (investor-state dispute settlement, soit ISDS), puis l'Investment Court System (ICS). Cet aspect continue de poser de très nombreuses questions, car des cours privées, animées par des juges nommés de manière fort peu indépendante et qui pourraient mener parallèlement des activités commerciales et donc être exposés à des conflits d'intérêts, posent de gros problèmes. A fortiori, l'opposition investisseurs-État, comme si l'un d'eux n'était pas responsable de l'intérêt général, risque bien souvent de tourner au détriment des États, puisque ce qui serait jugé, c'est la mise en danger des intérêts de l'investisseur par les normes adoptées par les États.

De plus, il y aurait clairement une discrimination entre les investisseurs locaux qui, en cas de difficulté avec l'État, ne pourraient pas recourir à ces organes, alors que les investisseurs étrangers le pourraient.

En outre, sur le plan démocratique, lors de la consultation citoyenne, 97% des citoyens ont dit rejeter ces outils de règlement des conflits. Le message devait être entendu.

Un cinquième aspect concerne le fait que ce débat est totalement lié à celui portant sur l'accord économique avec les États-Unis. On le sait, 81% des entreprises américaines qui œuvrent sur le territoire européen ont des succursales au Canada. Permettre le CETA, c'est donc introduire un véritable cheval de Troie pour le TTIP. Le débat sur ce dernier aurait donc peu de raisons d'être à partir du moment où l'accord sur le CETA serait conclu.

Avant-dernier aspect : certains voient dans le CETA un texte favorable aux petites et moyennes entreprises (PME). Comme je l'ai relevé en commission, l'Union des classes moyennes (UCM) n'est pas de cet avis. Il faut se rendre compte qu'outre-Atlantique, une PME est une grosse entreprise pour nous. Vu la taille du marché, les entreprises sont très différentes des nôtres. Nos petites entreprises seront donc en concurrence avec leurs petites entreprises, qui sont grosses et mieux armées pour ce type de commerce transatlantique et pour entamer des procédures juridiques lourdes. L'UCM a rendu un avis très clair pour éviter d'avancer dans cette direction.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposons au CETA. Nous avons accepté de retirer le texte que nous avions déposé pour nous joindre au texte de la majorité, car il nous paraît important de disposer du front le plus large possible sur une question aussi sensible.

J'espère que la discussion que nous avons eue en commission et qui se poursuit ici fournira l'occasion de rouvrir le débat au niveau de la Région bruxelloise. Le petit débat qui a suivi la

question d'actualité que j'ai posée au ministre-président M. Vervoort m'a inquiété : l'agenda n'a même pas été communiqué. Étant donné qu'aucun ministre n'est présent au moment où je vous parle, nous n'aurons pas, aujourd'hui, plus de réponses sur l'agenda des négociations et le moment où interviendra la signature de la demande de ratification du pouvoir fédéral.

Il est, selon nous, important que ce débat ne soit qu'un point de départ pour que la position de la Région bruxelloise soit enfin clarifiée et vienne en appui de la position wallonne, qui est claire en la matière.

(*Applaudissements*)

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Je voudrais remercier le PS et le cdH d'avoir déposé une résolution plus restrictive et plus forte au Parlement wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'avoir cherché, dans notre assemblée, un consensus plus large, tout en tenant compte des nuances entre partis.

Nous nous étions abstenus à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour un certain nombre de raisons que j'ai expliquées en commission et qui sont reprises dans le rapport écrit. Pour nous, il était important de bien faire la distinction entre le CETA et le TTIP, car de nombreuses nuances sont à apporter. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons un peu retravaillé, non tant les considérants que la manière de proposer la résolution, puisque nous décidons finalement de ne pas accorder les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour la signature du CETA entre l'Europe et le Canada dès lors qu'un certain nombre de conditions ne sont pas rencontrées.

Ces conditions sont assez nombreuses. Elles demandent, par exemple, à la Commission communautaire française :

- d'agir auprès du gouvernement fédéral en vue de solliciter l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne afin d'éviter une incompatibilité avec les traités européens antérieurs et de ne pas proposer cet accord à la ratification tant que celle-ci ne s'est pas prononcée ;
- de plaider au sein du Conseil européen pour que le CETA soit qualifié d'accord mixte, ce qui implique que les États membres doivent donner leur accord ;
- de refuser toute mise en œuvre provisoire du CETA ;
- d'agir auprès des institutions européennes afin de veiller à ce que tous ces accords commerciaux prévoient le respect de certaines balises.

Une dizaine de balises sont ainsi prévues : l'inclusion d'une clause sur les droits de l'homme, l'ajout d'une clause générale juridiquement contraignante applicable à l'ensemble des accords pour garantir le respect complet et sans ambiguïté de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que l'adoption de dispositifs dans le domaine de la libéralisation des services mentionnés, dont ceux à ouvrir aux entreprises étrangères.

Comme l'a expliqué Mme Moureaux, les accords de nouvelle génération inversent la logique. Il est certain qu'il est moins sécurisant de travailler sur cette base que sur une liste positive et de revoir les traités au fur et à mesure des évolutions technologiques et juridiques des textes. Dans le cadre d'Uber, par exemple, il est heureux que la directive sur les services ait prévu une exception pour les transports.

Nous demandons d'inclure également des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, de privilégier les circuits courts, de prévoir des mécanismes de coopération

pour le renforcement des réglementations financières, de prévoir un chapitre spécifique pour les petites et moyennes entreprises, de réaliser des études d'impact indépendantes, d'ouvrir ces accords à d'autres partenaires, etc.

Tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction sur ces points, nous n'accorderons pas les pleins pouvoirs. C'est ce même principe de balises que nous aurions dû appliquer dès le début des négociations.

Comme je l'ai regretté au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ignore quel était le mandat qui avait été donné in tempore non suspecto.

M. Johnson dit s'être présenté trois fois devant les parlements canadien et québécois pour leur communiquer l'état d'avancement des négociations. C'est très bien. Je n'ai cependant pas vu les négociateurs belges ou européens le faire devant notre assemblée.

J'en profite pour remercier Catherine Moureaux pour sa sagacité et son travail, parce que le traité compte 1.600 pages en anglais. Je n'ai d'ailleurs toujours pas reçu la version française de M. Van Goidsenhoven !

(*Remarques de Mme Catherine Moureaux, députée*)

Quand on se penche sur les réserves, on voit que l'Allemagne a été très proactive et a posé un certain nombre de conditions, qui ne sont pas du tout les mêmes que celles de la Belgique. On peut se demander pourquoi notre pays a été si minimaliste dans ses exigences. Pourquoi ne s'est-il pas, par exemple, aligné sur la position allemande ?

J'aurais vraiment aimé poser certaines questions pratiques à ceux et celles qui ont négocié au niveau fédéral et qui ont participé à ce mandat. Je trouve que nous avons raté un moment quand la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé ces rencontres. Ce n'est pas tous les jours que des représentants d'autres pays viennent justifier l'importance et les enjeux que cela peut éventuellement représenter pour eux.

Nous avons d'autant plus raté un moment que le sentiment général dominant est la peur. Quand on lit la presse internationale, on voit que la société civile québécoise et canadienne a également très peur du CETA. Si la société civile européenne a peur du CETA, comme la société québécoise et canadienne, on peut se demander de quoi nous avons respectivement peur. S'agit-il des mêmes craintes ? Est-ce la peur de l'Européen ou celle des normes canadiennes ? Ou est-ce la peur des multinationales ? Ce sont de beaux débats que nous pouvons mener.

À la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'avons entendu que les partisans du non. À titre personnel, j'aurais aimé entendre les partisans du oui. J'aurais souhaité qu'ils viennent nous expliquer pourquoi ce traité est essentiel à leurs yeux. Nous n'avons pas eu ce moment et nous n'avons pas rencontré la négociatrice européenne. Je comprends qu'elle soit un peu gênée de venir nous expliquer pourquoi elle n'a pas posé les mêmes conditions restrictives que le Québec et le Canada. J'aurais préféré être sur cette ligne-là.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Pourquoi vote-t-on aujourd'hui ? Demandez des auditions si vous vous posez tant de questions, plutôt que de voter sans savoir !

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Votre parti est au pouvoir au niveau fédéral, M. Van Goidsenhoven. Il serait intéressant d'enfin mener ce débat à ce niveau-là. Je comprends bien qu'il y a cinquante nuances de bleu au MR, mais j'ai entendu Didier Reynders dire que le TTIP n'était, en l'état, pas du tout prêt et qu'il y avait un problème à cet égard.

J'ignore si c'est la position du gouvernement ou du MR dans son ensemble, mais compte tenu de ces réserves, je suis assez à l'aise quant à notre position au sujet du CETA. Je fais bien la distinction entre les deux traités, mais je ne comprends pas pourquoi nous ne nous sommes pas alignés sur la position restrictive de l'Allemagne et du Canada. Émettre ce type de réserve m'aurait beaucoup plu.

Comme je l'ai dit en commission, "croissance sans conscience n'est que ruine sociale". Cette maxime devrait nous animer, même si je ne partage pas la position du PS à l'égard du CETA. J'ai sans doute une position un peu plus médiane, mais je me retrouve totalement dans son mode opératoire. Finalement, nous sommes la première assemblée à agir ainsi, en posant des balises et en disant pourquoi nous n'accordons pas les pleins pouvoirs au niveau fédéral. La résolution de la Fédération Wallonie-Bruxelles disait, elle, d'office ne pas accorder les pleins pouvoirs. Il y a donc une différence méthodologique et c'est ce qui me fait souscrire ici à l'ensemble des points abordés.

J'espère qu'il y a encore un espace de négociation. En matière de clauses d'arbitrage, même la Commission change d'avis et commence à comprendre que ces accords sont, en quelque sorte, mort-nés, car il n'y a pas eu cette transparence réclamée par d'aucuns. Même M. Juncker posera la question de confiance sur ce qui s'est fait. Cela montre bien que certains prennent conscience qu'ils sont allés trop loin.

Nous pouvons peut-être profiter de ce travail de lobby parlementaire pour réclamer l'aménagement ou la relance des négociations dans la direction de ce que nous demandons. Finalement, ma plus grande frustration, c'est l'échec du CETA. Pour le moment, en l'état, il ne nous plaît pas, mais avoir investi tant d'énergie pendant tant d'années dans quelque chose qui ne réussit pas, et terminer sur un constat d'échec, ce n'est pas positif.

Travaillons sur ce qui peut être amélioré afin d'aboutir à un résultat plus respectueux des uns et des autres, et plus ambitieux. L'accord doit être à la fois favorable à la population et aux PME des deux côtés de l'Atlantique, un vecteur de croissance et un lien pour nous rapprocher sur le plan des valeurs. Nous avons un héritage commun important avec le Canada et il convient de le préserver et de l'améliorer dans les années futures.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- C'est un grand honneur et un sérieux défi de prendre la parole après M. De Bock.

(Sourires)

Dans sa conclusion, mon prédécesseur à cette tribune s'est fort opportunément demandé quel pouvait bien être l'espace de négociation autorisé à l'égard du CETA, alors que tout paraît bouclé depuis fin février. Quelles nuances pourra-t-on encore apporter dans la déclinaison opérationnelle de ce traité ? Cette interrogation traverse d'ailleurs les deux traités transatlantiques. Savoir quand ils seront opérationnels et quand les parties tomberont d'accord demeure la grande inconnue.

Nous avons déjà à plusieurs reprises parlé du TTIP et du CETA. Je ne reviendrai donc pas sur la genèse de ces discussions et me contenterai de rappeler la position de notre parti. À l'instar de la plupart des autres partis, il ne fait aucun doute que le cdH est largement favorable à l'établissement et

au renforcement de l'activité économique et commerciale, tant avec le Canada qu'avec les États-Unis.

À cet égard, il convient de baliser largement ces échanges économiques au vu de l'évolution de notre société, qui se caractérise nettement par l'importance des technologies. Prenons l'exemple des ventes par internet, qui connaissent une croissance extraordinaire. Qu'en sera-t-il concrètement, dans ce contexte, de l'évolution et du contrôle des ventes de médicaments sur prescription ? C'est là une vraie question qui nous renvoie à la sphère de la santé, qui touche directement les Bruxelloises et les Bruxellois.

Je crois que notre devoir politique à l'égard de ces deux traités est de réagir, de poser des questions et de baliser le champ d'action, afin de nous engager dans une voie où les risques sont mieux maîtrisés. Nous ne pourrons pas les supprimer, c'est impossible, mais nous pouvons mieux les maîtriser.

Ces deux traités nous interpellent aussi parce qu'indirectement, ils posent les questions du type de société vers laquelle nous voulons évoluer. Par "nous", j'entends non seulement les Européens, les Belges, mais aussi les Bruxellois. Ces traités touchent tous les domaines de notre société : la santé, l'emploi, l'économie, l'agriculture, les normes sociales, les normes environnementales et nos acquis sociaux.

Je reprends quelques questions qui touchent directement à la santé, parce qu'au sein de notre assemblée, c'est une compétence qui est maintenant largement assumée. Je vise particulièrement le secteur de la promotion de la santé. Nous avons voté un décret il y a peu et nous avons eu un débat très intéressant il y a quelques jours en commission à ce sujet. Précisément, la question est de savoir dans quelle mesure ces traités - le CETA et le TTIP - auront une incidence d'une façon ou d'une autre sur nos politiques en matière de santé, et plus particulièrement de promotion de la santé.

Nous avons longuement discuté avec Mme Rousseaux des enjeux pour le style de vie. Ce dernier à une incidence sur la santé de l'individu, mais est également tributaire des médias. Selon moi, il est surtout tributaire des logiques commerciales, en matière d'alimentation, par exemple. Précisément en cette matière ou en matière d'alcoolémie, dont la prévention relève aussi de nos compétences, il existe une incidence économique directe entre les enjeux de la publicité et de la promotion de l'alcool en général et le comportement de santé.

Dans quelle mesure aurons-nous tous les droits de regard et d'intervention vis-à-vis des recours qui pourront être introduits par des multinationales à l'égard de législations, qu'il s'agisse de lois fédérales, de décrets ou d'ordonnances aux niveaux communautaire et régional ?

La marge de manœuvre de nos gouvernements et collèges respectifs à l'égard des tribunaux d'arbitrage privés qui seront compétents pour régler les différents recours est un vrai point d'interrogation. Mme Moureaux a rappelé l'historique de ces tribunaux privés, qui donnent davantage raison aux multinationales.

Les pratiques médicales se verront-elles uniformisées via l'imposition de brevets sur les procédures médicales ? Cela signifierait, le cas échéant, l'abandon de la liberté thérapeutique du médecin.

Enfin, quel sera l'avenir du système mutualiste ? Mme Jamouille le rappelle dans son rapport. Le système de l'assurance obligatoire garantit jusqu'à présent le principe de solidarité. Si le caractère obligatoire de l'assurance disparaît, cela générera un nouveau marché pour les assureurs à but lucratif. À ce titre, j'ignore si les Américains qui poussent à l'adoption du TTIP et qui ont voté pour l'Obamacare - qui est une avancée réelle pour l'assurance-maladie - sont

parfairement conscients des risques générés par ce traité transatlantique.

Ce sont donc, sous couvert de facilitation commerciale, toutes ces questions qui sont aujourd'hui posées. La plupart s'alimentent des valeurs qui sous-tendent notre système de soins de santé et qui pourraient être mises à mal : la solidarité entre citoyens, l'équité en santé, la liberté thérapeutique.

Voulons-nous ce type de société ? Voulons-nous vivre dans une société où une personne malade est avant tout considérée comme un client et non comme un patient ?

En supprimant les obstacles au commerce de biens et de services, on considère qu'une économie de libre marché augmentera la concurrence. Et ce sont bien des arguments avant tout économiques qui plaident en faveur du CETA et de son grand frère le TTIP. Tout cela obligera les fournisseurs à réduire leurs prix et à augmenter la qualité de leurs biens et services.

Mais, est-ce vraiment une opportunité économique ? L'équation est-elle si simple et si linéaire ? Nous ne le pensons pas. Regardons les chiffres : une étude d'impact préalable annonce un surplus économique de 0,09 % pour le PIB de l'Union européenne générée par le CETA, soit moins d'un dixième de pour cent, à comparer avec un surplus de 0,5 % annoncé pour le TTIP.

Par ailleurs, outre les secteurs associatif et syndical, plusieurs acteurs économiques belges s'opposent fermement à ce projet. Je pense notamment à l'Union des classes moyennes (UCM). Elle rappelle à juste titre que la définition même d'une PME américaine n'est pas celle d'une PME belge en termes d'effectif, de charge administrative minimale, de règles sociales, etc. La concurrence n'est donc pas équitable entre ces deux types de PME.

En outre, en matière de réglementation du travail, le Canada n'a pas ratifié deux des huit conventions fondamentales de l'OIT : la Convention fondamentale sur le droit d'organisation et de négociation collective et la Convention fondamentale sur l'âge minimum au travail.

Sur la forme, ces deux traités posent aussi problème. Déjà cités à maintes reprises, les mécanismes de règlement des différends permettront d'introduire des requêtes devant des tribunaux d'arbitrage privés. Il s'agit, certes, d'une nouvelle version, caractérisée par la mise en place d'un tribunal permanent, avec des règles d'éthique plus détaillées qui limiteront les conflits d'intérêts, et un mécanisme d'appel permanent.

Cela étant, plusieurs zones d'ombre planent encore. Il n'existe pas de plafonnement des coûts prohibitifs des procédures. Nos petites et moyennes entreprises ne pourront donc pas assumer ces coûts. Par ailleurs, aucune clause anticouronnement n'est prévue, ce qui empêcherait les entreprises étrangères de s'installer au Canada ou aux États-Unis pour bénéficier du mécanisme de l'ICS.

Aucune pénalité financière n'est prévue pour dissuader les plaintes frivoles des entreprises et aucun détail n'est donné sur l'organisation pratique du mécanisme d'appel. Tout reste à définir : la rémunération des membres du tribunal d'appel et les procédures d'appel elles-mêmes. Tout cela devra être traité rapidement après l'entrée en vigueur de l'accord et cette précipitation empêchera tout débat parlementaire et toute forme de contrôle démocratique. Un nouveau risque se présente donc. L'essence même de ce mécanisme privé persiste et favorise les intérêts privés au détriment de l'intérêt général. Est-ce le modèle de société que nous voulons ?

L'autre grand problème, largement débattu dans cette enceinte, réside dans les listes négatives. Jusqu'à présent, n'étaient concernés dans les accords commerciaux que les services expressément mentionnés. À présent, la logique est inversée et l'on peut tout négocier, sauf ce qui est mentionné dans la liste. En outre, un problème de cohérence se pose entre les différents pays membres de l'Union européenne. Chaque pays élabore sa propre liste, ce qui mène à pas moins de 850 pages d'exceptions sur les 1.800 pages que compte le traité CETA. Est-ce vraiment gérable ?

Par ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre monde n'est pas figé et notre société évolue. Quelles seront les nouvelles technologies auxquelles nous serons confrontés et que nous devrons gérer demain ?

Le dernier problème concerne le manque total de transparence des négociations et l'accès très difficile à l'information. Lors de son audition au parlement bruxellois, la commissaire européenne Cecilia Malmström avait évoqué la création d'une salle de lecture où nous pourrions avoir accès aux documents. Qui, parmi nous, a vraiment eu accès aux documents originaux ? Qui a pu les lire ? Personne, nous le savons bien !

Selon certains échos, seuls quelques parlementaires effectifs siégeant dans certaines commissions au niveau fédéral y auraient accès, sous certaines conditions : deux heures de lecture au maximum, pas de photocopies et signature d'une clause de confidentialité. Franchement, si transparence il y a, elle est pour le moins limitée !

Au regard de ce contexte et des enjeux représentés par ces traités, je crois que nous pouvons nous féliciter d'être parvenus à un accord entre partis de la majorité - et avec Ecolo -, en tenant compte des nuances apportées par chacun.

Le vote que nous allons avoir ici au sein de cet hémicycle constitue un message intéressant à l'égard de nos concitoyens. On ne parlait que très peu du CETA et du TTIP il y a un ou deux ans.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

Depuis quelques mois, les médias évoquent de plus en plus ces traités et le citoyen commence à en comprendre les réels enjeux. C'est là tout l'intérêt de nos débats. C'est lorsque nous commençons à être interpellés par les uns et par les autres, parfois même par des personnes auxquelles nous n'aurions jamais pensé. On nous demande ce que nous faisons et quelle est notre position.

Ce vote affirme que ce n'est pas les yeux fermés que nous donnerons les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour la signature du CETA. Il confirme aussi notre volonté politique d'assurer la démocratie et de faire vivre cette assemblée en menant un débat de fond au sein même de ce parlement.

Face à de tels enjeux, il est de notre devoir que nous, mandataires politiques, prenions nos responsabilités et assumions pleinement notre rôle de parlementaires. Je pense que c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente. La parole est à M. Handichi.

M. Youssef Handichi (PTB*PVDA-GO!). - Recevoir les responsables canadiens autour d'un café pour leur expliquer tout le bien que l'on pense du CETA est vraiment une super chouette idée ! Je suis sincère, car les choses passent toujours mieux dans une atmosphère conviviale !

Tout d'abord, je tiens à rappeler, comme ma collègue Mme El Bakri l'a fait en commission, que nous soutenons dans son ensemble et voterons la résolution déposée par les partis de la majorité, même si certains considérants ne rejoignent pas totalement notre vision de la coopération et des échanges économiques au niveau international.

Par contre, nous regrettons que les partis traditionnels ne nous aient pas soumis cette résolution pour signature. Tout le monde ici sait combien le PTB est opposé à ce traité. Bien sûr, il existe des clivages politiques et des désaccords, et les sondages créent des tensions et de l'anxiété dans certains partis. Ce dont il est question ici avec le CETA mérite pourtant que l'on dépasse ces petits jeux politiciens.

Les travailleurs et les travailleuses de ce pays, les organisations syndicales et le monde associatif ne veulent pas du CETA, comme ils ne veulent pas du TTIP. Le PTB rejette le CETA - comme d'ailleurs le TTIP -, et ce, pour trois raisons.

Premièrement, le CETA est une sorte de répétition générale pour le TTIP. Ces deux accords de libre-échange sont avant tout le fruit des cogitations de groupes de pression patronaux, dont le but est de contourner les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de contrer la concurrence des produits chinois, indiens et brésiliens. Pour contenir les intérêts des multinationales, la Commission européenne est prête au démantèlement de nos régulations sociales et environnementales, bien trop encombrantes dans la course à la compétitivité.

La plus grande conséquence de la signature du CETA sera qu'il incitera à signer et à conclure le TTIP. En effet, toutes les clauses antidémocratiques qui passeront par le vote du CETA passeront plus facilement lors du vote du TTIP. Sur le terrain, une mise en concurrence accrue entre travailleurs canadiens et européens en sera la première conséquence. Avec le TTIP, l'ensemble des salariés d'Amérique du Nord entrera en compétition avec les salariés européens.

Deuxièmement, c'est une attaque en règle contre notre démocratie. Avec la clause ISDS, le CETA donne aux multinationales le droit d'attaquer devant un tribunal les États qui oseront voter des lois allant à l'encontre de leurs intérêts. En pratique, les États n'auront plus rien à dire sur la réglementation qui régit les accords commerciaux dans leur propre pays. Que ce soit pour les normes sociales, environnementales, alimentaires ou sanitaires, les multinationales pourront passer outre les législations nationales.

Troisièmement, cet accord est un outil qui réduira les services publics, étant donné qu'il ouvre de nouveaux marchés aux multinationales, tels que la distribution de l'eau, l'éducation ou la santé. Suivant la même logique que le TTIP, cet accord a pour objectif d'institutionnaliser les droits des investisseurs et d'interdire toute intervention des États dans un large éventail de secteurs. Santé, éducation, transports, rien n'échapperait à cette logique, qui accélérerait la libéralisation des services publics.

Pour le PTB, c'est donc l'essence même de ce traité qu'il faut rejeter. D'ailleurs, tout récemment, les 248 pages de documents confidentiels qui ont servi de base au treizième round de négociations du TTIP et qui ont été publiées par Greenpeace Pays-Bas contredisent les promesses formelles formulées par la commissaire européenne Mme Malmström devant notre parlement et devant le parlement fédéral.

Pour conclure, le PTB vous invite, comme nous allons le faire au Parlement francophone bruxellois, à prendre vos responsabilités également au sein du Parlement de la Région

de Bruxelles-Capitale, afin de rejeter ce traité toxique qu'est le CETA.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

DISCUSSION DES RÉFÉRANTS, DES CONSIDÉRANTS ET DES POINTS DU DISPOSITIF

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des référents, considérants et points du dispositif, sur la base du texte adopté en commission.

Je rappelle qu'il s'agit du texte de la proposition de résolution portant le n° 53 (2015-2016) n°1.

Il n'y a pas d'amendement.

Référent 1

Le Parlement francophone bruxellois,

1. Vu le texte de l'accord conclu le 26 septembre 2014 entre l'Union européenne (UE) et le Canada;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le référent 1 est adopté.

Référent 2

2. Vu la déclaration conjointe de la Commissaire européenne au Commerce et de la Ministre du Commerce international du Canada sur l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne du 29 février 2016;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le référent 2 est adopté.

Référent 3

3. Vu l'accord publié le 29 février 2016 à la suite de l'examen juridique du texte;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le référent 3 est adopté.

Considérant 4

4. Considérant que l'accord avec le Canada (AECG/CETA) présente une série de différences positives comparativement à celui avec les Etats-Unis (TTIP/TAFTA);

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 4 est adopté.

Considérant 5

5. Considérant que le Canada partage avec l'UE de nombreuses valeurs et de préoccupations, notamment quant au rôle des pouvoirs publics, aux normes et à la protection de la diversité culturelle;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 5 est adopté.

Considérant 6

6. Considérant les garanties offertes par le CETA quant au maintien de l'intervention publique dans certains services;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 6 est adopté.

Référant 7

7. Vu la résolution du Parlement européen du 14 février 2006 sur la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie dans les accords de l'Union européenne et la recommandation du Parlement européen dans sa résolution du 8 juillet 2015 sur le TTIP de veiller à « l'insertion d'office d'une clause sur les droits de l'homme, juridiquement contraignante et suspensive, dans les accords commerciaux conclus par l'Union européenne avec des pays tiers »;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le référant 7 est adopté.

Considérant 8

8. Considérant les balises évoquées mais non rencontrées dans le texte du CETA et reprises dans la Résolution du Parlement européen du 8 juillet 2015 contenant les recommandations du Parlement européen à la Commission européenne concernant les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 8 est adopté.

Considérant 9

9. Considérant que le commerce international peut favoriser la croissance économique et le développement, contribuer au renforcement des liens entre les peuples mais aussi accroître les inégalités;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 9 est adopté.

Considérant 10

10. Considérant que l'accord de majorité du Parlement francophone bruxellois (2014-2019) stipule qu'« en tant qu'entité fédérée à part entière dans l'exercice de ses compétences en matière de Relations internationales et afin de garantir la sécurité juridique, la Commission communautaire française continuera à revendiquer d'être partie prenante aux Accords de coopération du 8 mars 1994 relatifs aux modalités de conclusion des traités mixtes et à la représentation du Royaume de Belgique au sein du Conseil de Ministres de l'Union européenne, ainsi qu'à l'Accord-cadre de coopération du 30 juin 1994 portant sur la représentation du Royaume de Belgique auprès des organisations internationales poursuivant des activités de compétences mixtes. En attendant, la Commission communautaire française continuera à ratifier les traités internationaux et à faire entendre sa voix avant toute prise de position de la Belgique tant sur le plan européen qu'international et ce, dans le strict respect de ses compétences »;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 10 est adopté.

Considérant 11

11. Considérant la nécessité de préserver et de renforcer le modèle social et économique, européen et la place qu'il accorde à l'exception culturelle;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 11 est adopté.

Considérant 12

12. Considérant que les accords de traités commerciaux et d'investissement constituent des outils permettant de renforcer les normes sociales, environnementales et sanitaires au service du développement humain pourvu que leur convergence se fasse dans l'intérêt optimal du consommateur et des travailleurs et considérant également que ces traités doivent aussi être mis aux services d'objectifs climatiques et sociaux plus larges;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 12 est adopté.

Considérant 13

13. Considérant la nécessité de renforcer le développement et l'application de la législation et des politiques en matière de conditions de travail, de promouvoir les normes et les critères fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), de même que le travail décent, et d'œuvrer pour la protection de l'environnement et le respect des conventions environnementales internationales;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 13 est adopté.

Considérant 14

14. Considérant qu'un traité de libre-échange doit assurer autant d'opportunités économiques aux petits commerçants, PME qu'aux multinationales tout en favorisant une baisse de prix pour les citoyens et donc une augmentation générale du pouvoir d'achat;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 14 est adopté.

Considérant 15

15. Considérant la nécessité d'encadrer davantage les opérations bancaires et financières en vue notamment d'éviter l'occurrence et les conséquences de crises financières telle que celle de 2008, d'assurer une meilleure coordination internationale en la matière et que l'inclusion de ces domaines pourrait avoir un impact positif plus important sur la croissance et le bien-être;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 15 est adopté.

Considérant 16

16. Considérant que les scandales liés à l'évasion fiscale – Offshore Leaks, LuxLeaks, SwissLeaks et Panama papers – montrent une ingénierie et une optimisation fiscale systématisées se confondant parfois cyniquement avec une éviction fiscale organisée de la part de nombreuses multinationales et banques, sapant les fondements de la justice fiscale, réduisant l'assiette fiscale et mettant à mal les principes d'égalité et d'équité de l'impôt tout en menaçant les petits producteurs face aux grands;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 16 est adopté.

Considérant 17

17. Considérant que les accords commerciaux doivent aboutir à une coopération renforcée entre l'Union européenne et les pays tiers pour fixer des normes plus strictes au niveau mondial pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 17 est adopté.

Considérant 18

18. Considérant que le CETA prévoit un mécanisme inédit pour l'Union européenne et controversé de libéralisation des services par « listes négatives »;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 18 est adopté.

Considérant 19

19. Considérant que le droit souverain des États membres de l'Union européenne à mettre en œuvre des politiques publiques, notamment de santé publique, d'éducation et de protection de l'environnement, de protection sociale et de promotion de la diversité culturelle, a pour conséquence qu'aucune autorité publique dépositaire de la protection de l'intérêt général, quel que soit son niveau – national, régional ou local – et donc dotée de prérogatives exorbitant du commun, ne saurait être considérée comme un opérateur commercial sur le marché des biens et services et donc attaquant devant une juridiction commerciale légale ou arbitrale par une entreprise privée souhaitant agir contre un concurrent;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 19 est adopté.

Considérant 20

20. Considérant la consultation publique que la Commission européenne a organisée au sujet de la clause d'arbitrage reposant sur le mécanisme de Règlement des différends investisseur-État (RDIE) – dite aussi ISDS pour Investor-State dispute settlement – dans le cadre des négociations du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et les réactions très critiques de la majorité des participants et de l'Initiative citoyenne européenne;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 20 est adopté.

Considérant 21

21. Considérant aussi que ce mécanisme est controversé au niveau mondial pour son utilisation accrue par les investisseurs pour contester des mesures de protection de l'environnement, la hausse du salaire minimum et d'autres lois d'intérêt public;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 21 est adopté.

Considérant 22

22. Considérant que, dans le cadre du CETA, le très controversé Règlement des différends investisseur-État (RDIE) – Investor-state dispute settlement (ISDS) – a été remplacé par un nouveau système devant apporter, selon la Commission européenne, plus de transparence et de stabilité, baptisé Système de Cour d'investissement (SCI) – Investment Court System (ICS);

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 22 est adopté.

Considérant 23

23. Considérant néanmoins que, du point de vue de l'Association allemande des juges (Deutscher Richterbund), cette nouvelle proposition de la Commission relative au règlement des différends altère l'architecture juridique de l'Union européenne et sape les pouvoirs des juges nationaux au titre du droit européen;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 23 est adopté.

Considérant 24

24. Considérant que la légalité du RDIE au titre du droit européen, y compris sous la forme d'un système de Cour d'investissement, contenu dans les accords commerciaux de l'UE est une question contentieuse auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), alors que, dans l'avis rendu le 18 décembre 2014 son Avis 2/13 sur l'adhésion de l'UE à la Convention des droits de l'homme (CEDH) dans lequel la CJUE affirme que l'UE ne pourrait accéder à la CEDH car elle permettrait à la Cour européenne des droits de l'Homme d'interpréter le droit européen affectant ainsi l'autonomie de l'ordre juridique de l'UE;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 24 est adopté.

Considérant 25

25. Considérant que le renforcement du système multilatéral est un objectif essentiel que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) représente actuellement le cadre qui reste le plus adéquat pour réglementer les échanges et

qu'il est donc nécessaire de favoriser l'approche multilatérale;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 25 est adopté.

Considérant 26

26. Considérant la possibilité évoquée par la Commission européenne de la création d'une Cour multilatérale d'investissement au niveau mondial pour promouvoir des règles multilatérales tout en garantissant la protection des investissements;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 26 est adopté.

Considérant 27

27. Considérant que l'Union européenne et le Canada ont des cadres juridiques nationaux efficaces et sont réglés par l'État de droit alors que le CETA risque de permettre à des entreprises basées aux États-Unis d'attaquer des décisions publiques européennes, belges, bruxelloises, flamandes ou wallonnes via leurs filiales canadiennes; de même que le CETA risque de permettre à des sociétés implantées au Canada, dans le cadre du TTIP, d'intenter des poursuites contre des gouvernements européens, nationaux ou régionaux;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 27 est adopté.

Considérant 28

28. Considérant que le CETA est un accord global mixte couvrant des compétences nationales et régionales, et qu'il est dès lors indispensable qu'un débat démocratique puisse avoir lieu dans les parlements nationaux et régionaux afin que ceux-ci puissent participer au processus de ratification;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 28 est adopté.

Considérant 29

29. Considérant que la participation active au développement des échanges commerciaux ne doit pas détourner les États membres de l'approfondissement de l'intégration européenne et de la nécessité de formuler en urgence les réponses optimales aux multiples crises qui menacent aujourd'hui la construction européenne.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le considérant 29 est adopté.

Point 1 du dispositif

Demande au Collège de la Commission communautaire française,

1. d'agir auprès du Gouvernement fédéral en vue :

- de solliciter l'avis de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) sur la compatibilité de l'accord avec les Traités européens sur la base de l'article 218 (11) du TFUE afin d'éviter qu'un accord incompatible avec les Traités européens soit conclu et de ne pas procéder à la ratification de cet accord tant que la CJUE ne s'est pas prononcée;
- de plaider au sein du Conseil pour que le CETA soit qualifié d'accord mixte, ce qui implique que les États membres doivent donner leur accord;
- de refuser toute mise en œuvre provisoire du CETA mais d'attendre que toutes les procédures de ratification nationales soient clôturées, afin d'entendre la voix des citoyens européens, avant une éventuelle entrée en vigueur de l'accord;
- de donner la priorité, dans le cadre du CETA, à un mécanisme de règlement des différends d'État à État sur la base des juridictions publiques existantes;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 1 du dispositif est adopté.

Point 2 du dispositif

2. d'agir auprès des institutions européennes afin de veiller à ce que tous les accords commerciaux conclus par l'Union européenne avec des pays tiers, prévoient le respect des balises suivantes, qui ne se retrouvent malheureusement pas dans le CETA :

- l'inclusion d'une clause sur les droits de l'Homme, juridiquement contraignante et suspensive, afin de garantir le respect plein et entier des normes de l'Union dans le domaine des droits fondamentaux;
- l'ajout d'une clause générale juridiquement contraignante applicable à l'ensemble des accords, afin de garantir le respect complet et sans ambiguïté de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
- l'adoption des « listes positives » dans le domaine de la libéralisation des services mentionnant expressément les services à ouvrir aux entreprises étrangères et excluant les services d'intérêt général et services d'intérêt économique général actuels et futurs, afin que les autorités nationales et, le cas échéant, locales conservent le droit plein et entier de faire exécuter, d'organiser, de financer et de fournir des services publics afin de garantir aux citoyens européens un accès universel aux services publics;
- la possibilité d'inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de privilégier les circuits courts;
- l'inclusion de mécanismes de coopération pour le renforcement des réglementations financières et bancaires, l'échange de données et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales;
- l'inclusion d'un chapitre spécifique pour les petites et moyennes entreprises en prévoyant notamment des dispositions pour leur faciliter l'accès aux échanges;

- la réalisation d'études d'impact indépendantes approfondies pour chaque État membre, ainsi qu'une évaluation de la compétitivité des secteurs avec une attention particulière sur les effets économiques et réglementaires de ces accords sur les PME;
- l'ouverture de ces accords à d'autres partenaires qui pourraient se joindre à une négociation plurilatérale sur base de conditions claires et prédéfinies afin d'aboutir progressivement à un cadre multilatéral au sein de l'Organisation mondiale du Commerce;
- la mise en œuvre et le respect de dispositions contraignantes en matière de droit du travail;
- l'inclusion de normes en matière de travail et d'environnement qui ne soient pas limitées aux chapitres sur le commerce et le développement durable mais figurent aussi dans d'autres volets des accords, tels que ceux consacrés aux investissements, au commerce des services, à la coopération réglementaire et aux marchés publics;
- le respect du principe de précaution tel qu'inscrit dans l'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en tant que principe fondamental de la politique européenne de protection de l'environnement, de la santé et des consommateurs;
- la transparence dans les négociations des futurs accords de libre-échange qui, compte tenu de leurs enjeux, doivent impérativement donner lieu à l'information nécessaire au contrôle démocratique.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du dispositif est adopté.

Point 3 du dispositif

3. de ne pas accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada dès lors que les conditions susmentionnées ne sont pas rencontrées.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du dispositif est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Par ailleurs, dans la mesure où les conclusions de la commission tendent à ne pas adopter la proposition de résolution 54 (2015-2016) n°1, il n'y a pas de discussion des référents, considérants et points du dispositif de celle-ci, et ce par application de l'article 65, § 2 du Règlement.

L'assemblée se prononcera sur ces conclusions à l'heure des votes.

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je profite du retour du ministre pour lui demander s'il est possible d'avoir une idée de l'agenda du CETA. Pour quelle date la demande de ratification doit être déposée ?

Mme la présidente.- Je propose qu'à ce sujet, vous déposez une question en bonne et due forme.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Malheureusement, le ministre vient de nous montrer qu'il n'a pas jugé utile de venir dans cette assemblée pour suivre les débats.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

Mme la présidente.- Considérant que, pour la proposition n° 54 (2015-2016) n° 1, les conclusions de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires tendent à ne pas adopter la proposition, l'Assemblée ne procédera pas à la discussion des référents, considérants et points du dispositif de celle-ci, en application de l'article 65.2 du Règlement.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE PREMIER BILAN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LA STRATÉGIE 2025 POUR REDYNAMISER L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

ET À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET INTERPELLATION JOINTE

DE NOUVEAUX INCITANTS POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la présidente.- Le ministre Didier Gosuin répondra aux interpellation et interpellation jointe.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'avais effectivement déposé à la fois une interpellation à la ministre-présidente et une interpellation au ministre Didier Gosuin. On m'a invité de faire la synthèse des deux, ce que je vais m'efforcer de faire.

Il y a un an exactement, le 16 juin 2015, la ministre-présidente et le ministre en charge de la Formation professionnelle étaient les signataires, avec leurs collègues du gouvernement régional, de la Stratégie 2025, destinée à redynamiser l'économie bruxelloise. La Commission communautaire française était ainsi associée à ce plan global, transversal aux niveaux de pouvoir, au travers de plusieurs objectifs, axés notamment sur le renforcement de la formation professionnelle, le renforcement des politiques croisées emploi-formation, la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse ou encore la promotion de l'enseignement.

Lors de la présentation de cette stratégie, la ministre-présidente avait dit que le maître mot était le décloisonnement. La Région et les Commissions communautaires allaient s'y investir.

Un an après, il me semble opportun de dresser un premier bilan de ces investissements. L'axe 2 de cette stratégie divisée en 8 objectifs se concentre sur les engagements de la Région et des Commissions communautaires. Plusieurs chantiers ont donc été annoncés et je souhaiterais prendre connaissance d'un premier bilan de la mise en œuvre de ces derniers.

Quels sont les premiers résultats que vous pouvez nous communiquer, que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif ?

Quel premier bilan tirez-vous de l'accord de coopération conclu entre les deux Commissions communautaires ?

Concernant la mise en place de la garantie pour la jeunesse, il a été affirmé la volonté de mettre en place cette mission incombant à la Commission communautaire française, soit une offre de service citoyen. Elle devrait être régulièrement évaluée dans le cadre du chantier éducation et formation informelle.

Pouvez-vous m'indiquer où en est ce processus ? Des évaluations ont-elles été effectuées ? Quelles en sont les premières tendances ?

Dans le cadre du renforcement de l'apprentissage des langues, quelles structures ont-elles été mises en place ? Quels en sont les premiers résultats ?

Toujours concernant le chapitre enseignement, le gouvernement et particulièrement la ministre-présidente affichait la volonté d'encourager l'embauche d'enseignants dans les écoles techniques et professionnelles. Quels chiffres pouvez-vous nous communiquer à ce propos ?

La ministre-présidente avait, l'année dernière, lors de son intervention, souligné participer activement aux actions liées à l'enseignement comme le suivi de l'offre de la demande scolaire, l'harmonisation de cette offre, les formations en alternance ou encore les stages de l'enseignement de plein exercice. Quelles premières conclusions peut-on tirer des participations actives à ces actions ?

Plus particulièrement en ce qui concerne vos compétences de ministre de la formation professionnelle, quel est le cadre du renforcement de la formation professionnelle ? Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'évolution du plan quinquennal de formation ? Où en est-on dans le renforcement des politiques croisées emploi-formation ? Quel est le premier bilan du rapprochement entre les institutions bruxelloises en ce sens ?

J'avais également noté votre volonté d'approfondir la coopération interrégionale via la mise en place d'une communauté métropolitaine. Avez-vous pu, comme vous l'annonciez, organiser une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles ? Par rapport à cette ambition, quels sont les éventuels résultats de cette concertation ?

Je souhaite également profiter de mon temps de parole pour vous interroger sur les nouveaux incitants à la formation en alternance.

Cela ne vous aura certainement pas échappé, votre homologue wallonne, Mme Tillieux, s'est récemment exprimée dans la presse à ce propos. Ce système, qui fait partie des priorités du gouvernement pour lutter contre le chômage touchant la Région, s'inspire notamment de ceux en vigueur dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse. Vous vous y êtes d'ailleurs rendu il y a un peu plus d'un an et vous y étiez en bonne compagnie puisque, outre la ministre wallonne de la Formation, le souverain était du voyage.

Les deux pays que je viens de citer connaissent des résultats encourageants dans le domaine de la formation en alternance grâce à la participation d'entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires.

Afin d'encourager les entreprises wallonnes à développer ce type de formation et en vue de simplifier le système existant,

otre collègue wallonne a mis en place un nouveau système reposant sur quatre piliers incitatifs.

Le premier s'adresse à l'opérateur de formation et vise à soutenir et à améliorer l'encadrement de la jeunesse. Le deuxième concerne l'entreprise qui percevra le montant à l'issue de la première année de formation du jeune. Le troisième incitant est destiné à l'indépendant et encourage les petites entreprises à conclure un contrat d'alternance avec un apprenant. Enfin, le quatrième incitant s'adresse au jeune et entend le motiver afin qu'il aille au bout de sa formation.

Monsieur le ministre, qu'en est-il de ces incitants en Région bruxelloise ? Quelle réflexion menez-vous en la matière ? Avez-vous noué des contacts avec les divers acteurs de la Région bruxelloise (entreprises, PME ou très petites entreprises (TPE), indépendants, ...) afin de discuter de la faisabilité du projet ? Avez-vous procédé à une estimation budgétaire de l'application de ces incitants à Bruxelles ?

J'évoquerai enfin une réunion qui s'est tenue le 25 mai dernier entre les ministres de l'emploi des trois Régions et le Roi Philippe, consacrée à cette même thématique. Pouvez-vous m'indiquer les principaux enseignements qui ont été tirés de cette rencontre ? Quelles sont les décisions concrètes qui ont été prises ? Avez-vous pu identifier de nouvelles pistes afin d'encore améliorer la formation en alternance sur les territoires de notre Région ?

(Applaudissements)

(M. Pierre Kompany, doyen d'âge présent,
prend place au fauteuil présidentiel)

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je remercie M. Van Goidsenhoven pour ces deux interpellations dont les sujets, dans le contexte de cette législature, sont intimement liés. Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion d'aborder la question de la formation en alternance, qui constitue de longue date une pièce maîtresse dans l'excellence de l'enseignement professionnel allemand et un fondement de la réputation de son industrie. C'est donc en toute logique qu'une place aussi large lui a été accordée dans la Stratégie 2025 du gouvernement, laquelle est un projet très ambitieux et très vaste, en témoigne la longueur de nos débats en commission des affaires économiques de la semaine passée.

Je me joindrai, bien entendu, aux questions de M. Van Goidsenhoven et j'en ajouterai quelques-unes plus ciblées.

Sur la question de la formation en alternance, je note que M. Van Goidsenhoven suit de près l'action du gouvernement wallon, en particulier de Mme Tillieux. Si la Région wallonne a pu présenter ses objectifs en termes d'outils incitatifs pour la formation en alternance, il faut se garder de vouloir reproduire telles quelles ces mesures. La Région wallonne possède un tissu d'entreprises différent de celui de la Région bruxelloise et, sans doute, une jeunesse qui aspire à d'autres choix. Cela est notamment dû aux différences entre les structures économiques de nos deux Régions.

Le 29 mai de l'année passée, à l'occasion d'une précédente interpellation sur la formation en alternance, le ministre nous annonçait : "Pour ce qui concerne les incitants financiers, l'Office francophone de la formation en alternance aura des missions particulières dédiées par le gouvernement wallon. Cela laisse au gouvernement bruxellois l'opportunité et la responsabilité de mettre en place un système propre et simplifié regroupant l'ensemble des aides aux entreprises."

Il serait intéressant de faire le point sur les initiatives prises depuis ce jour.

*(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente,
prend place au fauteuil présidentiel)*

Dans l'objectif 4, dédié au renforcement des politiques croisées emploi-formation, il était question de la création d'un outil d'anticipation des besoins du marché de l'emploi, des métiers et formations métier, s'appuyant sur et intégrant les outils existants (Cadre européen des certifications, fonctions critiques, Service francophone des métiers et qualifications, etc.). Il serait donc question d'un tableau de bord extrêmement complexe et d'une importance capitale. À quel stade d'élaboration de cet outil êtes-vous ?

Toujours dans l'objectif 4, il était question du renforcement des synergies au niveau des communes, avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et de l'insertion. Les établissements de formation professionnelle, qu'ils soient d'initiative communale, communautaire ou encore acteurs de l'emploi, ne manquent pas, et font parfois doublon. Il était donc question de créer des structures de concertation et de collaboration entre ces différents acteurs. Pourriez-vous nous dresser un tableau des acquis en la matière ainsi que de ce qui reste à accomplir afin d'avoir une meilleure lisibilité ainsi qu'une meilleure répartition des moyens ?

Concernant la formation en alternance à proprement parler, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) est sur les rails depuis le 1er septembre 2015, selon le site internet qui parle de l'organisme d'intérêt public (OIP) au futur. Pourriez-vous revenir sur ce dossier en quelques mots ? Quand cet important OIP sera-t-il pleinement opérationnel ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- L'emploi est un des défis prioritaires de notre Région. Cinquante pour cent seulement des emplois bruxellois sont aujourd'hui occupés par des Bruxellois. C'est un chiffre beaucoup trop faible, mais ce problème peut être combattu.

En effet, nombre de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi ne sont pas suffisamment formés. On ne peut pallier toutes les déficiences d'un enseignement qui, parfois, n'a pas été à la hauteur. Il faut reconnaître que l'enseignement en Communauté française a parfois des lacunes contre lesquelles il faut lutter, qu'un certain nombre de choses doivent être améliorées. Dans le cadre de vos compétences, on agit en aval, mais il faut également intervenir en amont.

Le score s'améliore néanmoins puisque, depuis deux ans, le chiffre du chômage et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés dans notre Région diminuent. On a connu en 2012-2013 un pic lié à la crise économique, avec plus de 112.000 demandeurs d'emploi inoccupés, contre moins de 100.000 aujourd'hui. Il est également encourageant, en cette période encore difficile, de voir que Bruxelles a un taux de création d'entreprises deux fois supérieur à ceux de la Wallonie et de la Flandre, mais aussi qu'il y a de plus en plus de Bruxellois qui trouvent un emploi. La formation intervient, car les jeunes se trouvent en concurrence et plus ils sont formés, plus ils ont fait de stages, plus ils ont une chance de trouver un emploi, en contrat à durée déterminée (CDD), puis en contrat à durée indéterminée (CDI). Les statistiques le confirment.

Pour la première fois, le fameux taux de 50% est dépassé. Si on arrivait à un taux de 55% de Bruxellois pour remplir ces emplois, on diminuerait le chômage de moitié. Cinq pourcents de Bruxellois en plus mis au travail à Bruxelles, cela revient à

réduire le chômage de moitié dans les cinq prochaines années. Et c'est par la formation qu'on pourrait améliorer la situation.

La validation des compétences n'est pas au point aujourd'hui. Il faut réformer le système éducatif, sans lequel rien ne sera possible dans notre volonté de développer un réel droit à la qualification.

À Bruxelles, l'outil de validation des compétences est sous-utilisé. Il est nécessaire d'avoir un outil efficient de valorisation et de certification des compétences qui sont aujourd'hui non reconnues auprès des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Cela éviterait de longs parcours de formation et permettrait d'accéder plus directement à l'emploi muni d'un réel titre de qualification ou bien aboutirait à des parcours qualifiants menant plus sûrement à l'emploi.

Cet outil offrirait à la fois l'équité, l'innovation, l'individualisation des parcours, de nouveaux droits accordés au plus défavorisés, pour les équiper face à la flexibilité demandée sur le marché du travail, qui est une réalité vécue par de nombreux jeunes.

Aujourd'hui, 12% des titres délivrés dans les centres de validation francophones du pays le sont à Bruxelles, alors que nous avons 25 à 30% des demandeurs d'emploi du pays.

C'est un outil qui pourrait être amélioré du point de vue de l'offre et de la demande. Une offre de validation de compétences et une demande, car trop peu de jeunes savent qu'il est possible de faire valider ses compétences. Encore faut-il avoir les outils qui le permettent, car c'est un véritable parcours du combattant. Enfin, les entreprises devraient pouvoir reconnaître cette validation, car si elles n'en tiennent pas compte, cela revient à imposer une rigueur administrative dénuée de fondement à des personnes qui n'ont pas toujours de diplôme, mais ont des expériences professionnelles uniques à valoriser.

Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'on a un job, un parcours ou une expérience qu'on les garde toute sa vie. Les statistiques du chômage le montrent, ce sont les gens de plus de 50 ans qui souffrent le plus. Des gens perdent leur emploi et la remise à l'emploi ne peut être que bénéfique quand on a la malchance de perdre son emploi, si on a eu accès à des formations complémentaires acquises au cours de son parcours professionnel.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- L'enjeu de la formation en alternance est au cœur de nos stratégies et de la Stratégie 2025. De fait, l'ensemble du gouvernement, pas uniquement francophone, mais aussi régional, est conscient de la nécessité d'accroître la qualification de nos jeunes, de leur donner une chance d'expérience professionnelle et la possibilité de s'insérer sur le marché du travail.

Sans vouloir tout ramener à nous, nous constatons que, depuis quelque temps, il se passe quelque chose de vertueux à Bruxelles. Certes, la conjoncture économique s'est un peu améliorée, mais cette amélioration ne se concentre pas sur le territoire bruxellois, elle concerne l'ensemble du territoire. Or, les performances en Région bruxelloise sont assez étonnantes, de mois en mois, en termes de diminution du chômage et de remise au travail des jeunes.

Nous pensons que les hypothèses que nous avons posées et la stratégie que nous avons mise en place sont largement à

l'origine de ces effets positifs. Ceci étant, nous ne sommes encore qu'au milieu du gué. Nous appliquons une nouvelle politique en matière de formation en alternance. Il ne vous aura pas échappé que nous devons la construire ensemble. Il y a un an, nous avons réuni un gouvernement tripartite francophone, et un gouvernement quadripartite, pour poser un certain nombre d'actes et prendre certaines décisions.

Sachez que nous remettrons bientôt cela, puisque dans la foulée, d'autres dispositions, d'autres engagements et d'autres négociations sont sur le point d'aboutir pour permettre une bonne interaction entre les institutions francophones. Nous savons que c'est aussi, hélas, l'une des difficultés qui pénalisent nos jeunes : nous avons des stratégies qui ne s'articulent pas, même si de part et d'autre, les objectifs sont les mêmes et sont positifs. C'est incontestablement un changement significatif, enregistré lors de cette législature.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de vous présenter après un an l'ensemble de la démarche de la Stratégie 2025 au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale le 26 mai dernier, en compagnie du ministre-président Rudi Vervoort.

Une focale complémentaire Commission communautaire française est la bienvenue, mais de nombreux projets transcendent les compétences des différents niveaux de pouvoir : c'est précisément l'intérêt de la Stratégie 2025. Je reviendrai donc, dans ma réponse, uniquement sur ceux qui se trouvent plus particulièrement dans le giron de nos compétences et je vous renvoie pour le reste à l'interpellation plus générale. Œuvrer de manière coordonnée au niveau régional a en effet également un impact sur les politiques menées à la Commission communautaire française, et vice versa.

En début de législature, nous avons immédiatement rencontré l'objectif 4 - renforcement des politiques croisées emploi-formation - et l'objectif 5 - renforcement de la formation professionnelle -, en investissant financièrement en masse dans la formation. De premiers résultats ont été engrangés, particulièrement pour les jeunes, puisque nous intégrons bien évidemment l'objectif 1 - garantie pour la jeunesse - en matière de formation en centres et en entreprises, ainsi que de stages.

Pour ce qui concerne les chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans, les formations organisées par Bruxelles Formation et ses partenaires sont passées de 3.960 jeunes en 2014 à 4.455 jeunes en 2015. Le nombre de stages internationaux est passé de 102 à 139, celui des stages en entreprise de 649 à 931 et celui des formations professionnelles en entreprise de 778 à 840.

Comme vous le savez, nous avons obtenu de très bons taux d'insertion dans l'emploi : de 64% à 83 % des stagiaires dans les douze mois qui suivent le passage en entreprise, contre seulement 41,7% pour les jeunes n'ayant pas effectué de stage. J'aime rappeler ces chiffres ancrés dans la réalité pour ceux, de moins en moins nombreux, qui doutent encore de l'efficacité des stages et formations en entreprise.

Les formations en alternance, quant à elles, améliorent leur taux de réinscription, et donc d'accrochage, ce qui représente le principal défi à relever dans ce domaine. Comme nous nous sommes concentrés sur cet aspect, je reconnais et regrette que cela ne se soit pas encore traduit par une augmentation significative globale du nombre d'apprenants en formation en alternance, et particulièrement de jeunes.

J'en arrive aux réalisations concrètes parmi les nombreux chantiers que nous menons. Comme je l'ai dit, nous avons développé qualitativement et quantitativement l'offre de stages, de formations professionnelles individuelles en entreprises (FPI) et de premières expériences professionnelles.

Les FPI à Bruxelles Formation sont passées de 1.385 en 2014 à 1.538 en 2015. Les stages de transition professionnelle (STE) ont touché 1.116 chercheurs d'emploi en 2015, contre 735 en 2014. Ces deux mesures correspondent à un investissement global de la part de Bruxelles Formation, donc de la Commission communautaire française, de 1.441.122 euros en 2015. Les comptes ayant été arrêtés, je peux me permettre d'être à ce point précis.

Parallèlement, les réglementations relatives à ces stages et formations ont, vous le savez, été révisées via l'adoption de l'ordonnance sur les stages, de l'arrêté organisant le futur stage de première expérience professionnelle (PEP) et de la révision du décret instituant Bruxelles Formation et de son arrêté d'exécution, qui précise notamment les modalités de mise en œuvre des FPI.

Lorsque nous prenons des décisions, leur mise en œuvre progresse de la même manière et au même rythme au parlement régional et dans cette assemblée, sans aucun décalage. C'est là un fait nouveau, même si vous pourrez toujours m'objecter que, s'il devait y avoir un décalage, j'en serais directement responsable puisque j'exerce les deux compétences. Cela démontre en tout cas l'utilité de lier étroitement les politiques de l'emploi et de la formation. Tout cela est à présent acquis et voté.

De plus, une réflexion de fond a été entamée avec les interlocuteurs sociaux. Le gouvernement se penchera d'ailleurs prochainement sur les propositions du groupe de travail dédié aux stages et piloté par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC). Nous voulons tous, concrètement, améliorer la portée, la visibilité et la régulation des stages proposés aux Bruxellois et aux entreprises bruxelloises. Ce travail permettra de poursuivre la clarification des cadres réglementaires relatifs aux stages existants dans la formation.

La validation des compétences en Région bruxelloise est repartie à la hausse en 2015, après plusieurs années de baisse. Le nombre de titres délivrés est passé de 712 à 1.071 entre 2014 et 2015. L'offre de métiers que l'on pourra valider augmentera de 30% en 2016, pour passer à 20 profils techniques différents.

Les objectifs qui visaient la production de 1.100 titres par an seront dépassés en 2016. L'utilisation des moyens les plus efficaces par les opérateurs et le volontarisme de ceux-ci ont permis ce premier résultat. De nouveaux moyens financiers ont été inscrits au budget. Ils permettront, dès 2016, de poursuivre cette progression. Nous visons à dépasser les 2.000 titres de compétences par an d'ici à 2020.

La Coordination bruxelloise de la validation des compétences, réunissant Bruxelles Formation, l'enseignement de promotion sociale et Service formation PME, bénéficie désormais, de manière effective, de la participation d'Actiris au Consortium de validation des compétences. Ainsi, nous avons inclus le partenaire régional dans une compétence communautaire, ce qui était indispensable.

Une note d'orientation stratégique sera soumise tout prochainement - encore avant l'été - aux gouvernements et, conformément à la Stratégie 2025, sera présentée au CESRBC élargi, avec définition précise des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des budgets et des méthodes d'évaluation.

Conformément à la Stratégie 2025, la mobilisation des secteurs à Bruxelles s'est traduite par la création d'une fonction de facilitateur sectoriel au sein du CESRBC, afin d'assurer la mobilisation des acteurs sectoriels bruxellois, notamment à travers la conclusion de conventions-cadres avec les gouvernements bruxellois. La formation, la validation

et l'enseignement, qui sont toutes des compétences de la Commission communautaire française, y seront pleinement intégrées.

Un inventaire des conventions sectorielles existantes, afin d'identifier les objectifs et chapitres des conventions-cadres, un plan d'action avec échéancier et priorités, la rédaction de conventions-cadres bruxelloises types et la mobilisation des secteurs prioritaires autour de tables rondes sont autant d'actions en cours.

La feuille de route pratique de la création de pôles formation-emploi a fait l'objet d'une note de cadrage sur les conditions de création de ces pôles, leurs missions et les projets en cours ou potentiels. Véritable vitrine d'un secteur d'activité pour les différents publics cibles - employeurs, chercheurs d'emploi avec une attention particulière pour les faiblement scolarisés, élèves, travailleurs en formation continue ou en reconversion, étudiants, formateurs et enseignants, grand public, médias, ... - les pôles formation-emploi rassembleront en un seul lieu l'offre de formation la plus large possible liée à un domaine d'activité économique donné.

Ils seront équipés de matériel de pointe, mais poursuivront également d'autres missions telles que la mise à disposition d'équipements, l'identification et la validation des compétences, l'information et la sensibilisation aux métiers du secteur, des essais métiers, la veille sectorielle, ainsi que l'adéquation entre l'emploi et les stagiaires formés.

Parallèlement, la task force emploi-formation-enseignement-entreprises a été mise en place début 2015. Elle réunit tous les acteurs institutionnels et politiques bruxellois compétents en matière d'enseignement, de formation et d'emploi, y compris dans les volets communautaires, ainsi que les interlocuteurs sociaux concernés au premier chef par ces dossiers de priorité partagée de la Stratégie 2025.

Concrètement, six groupes de travail ont été constitués sur des chantiers spécifiques de la Stratégie 2025, caractérisés par la nécessité d'articuler emploi, formation et enseignement, et de reposer sur des engagements forts du monde de l'économie et de l'emploi. Ils ont d'ores et déjà contribué au rapprochement de tous ces acteurs par une meilleure connaissance, la production de priorités communes et l'encouragement au développement de projets communs.

La task force s'est réunie cinq fois depuis son lancement, le 21 janvier 2015. Comme vous le savez, elle n'est pas destinée à prendre des décisions finales, mais bien à instruire les chantiers et proposer des décisions aux gouvernements et aux interlocuteurs sociaux, dans une logique de la priorité partagée.

Sa dernière assemblée, le 19 mai dernier, a marqué un jalon dans son travail, puisque l'ensemble des chantiers a débouché sur des notes stratégiques à destination des gouvernements et des interlocuteurs sociaux, dans la perspective du Conseil économique et social élargi du 21 juin prochain. Je ne doute pas que je serai interpellé à nouveau à l'issue de ce dernier.

Outre les trois stratégies relevées ci-dessus, les chantiers prioritaires de la task force sont les suivants :

1. La réalisation d'une deuxième mouture du cadastre de l'offre bruxelloise francophone et néerlandophone d'enseignement, de formation et de validation. Un premier cadastre avait été produit en 2015, mais dans un domaine aussi fluctuant, celui-ci doit être remis en question annuellement pour voir les évolutions, provoquer les adaptations et ne pas se baser, comme souvent, sur des données dépassées.

2. Le développement de l'alternance à Bruxelles. J'y reviendrai plus loin.
3. La définition d'un plan quinquennal de l'offre de formation. Les objectifs opérationnels qui y sont repris se centrent tout particulièrement sur le plan pluriannuel chiffré d'adaptation qualitative, de développement quantitatif et de financement de l'offre de formation qualifiante. Ce plan quinquennal de formation sera soumis à la décision du gouvernement dans quinze jours. Sur ce plan aussi, nous aurons donc rencontré les objectifs.

Voilà autant de chantiers repris dans les dix-neuf programmes de l'Objectif 6 de la Stratégie 2025: le Programme bruxellois pour l'enseignement, piloté par la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie).

L'engagement des enseignants relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous pouvons l'encourager à travers des reprises de formations d'enseignants pour les chercheurs d'emploi. C'est l'un des points que je ne manquerai pas d'aborder avec la nouvelle ministre de l'Enseignement.

De manière générale, le recrutement de formateurs est un enjeu crucial pour la qualité de nos systèmes d'éducation et de formation, en ce compris dans les formations en alternance et autres formations professionnelles individuelles (FPI) ou stages pour lesquels nous encourageons la formation et l'accompagnement des tuteurs.

J'en viens à la formation en alternance. Je le rappelle, ce dispositif permet aux jeunes d'allier formation en centre et travail au sein d'une entreprise, selon des modalités clairement établies. Le symposium qui a été organisé par le palais royal et l'attention qui est prêtée par le roi à ce dispositif qu'est la formation des jeunes en alternance me permet de vous dresser le bilan des actions concrètes qui ont été réalisées et de celles que je compte encore mettre en œuvre.

Tous les partenaires présents lors de ce moment d'échange constatent que les avancées dans le secteur sont indéniables et que par ailleurs, d'autres chantiers sont encore à instruire. Le chantier est vaste et particulièrement important, mais nous avons réalisé, à Bruxelles, de nombreuses avancées. Force est de constater que cette expérience professionnelle couplée à une formation en centre permet, à terme, de valoriser une expérience professionnelle probante et de faciliter l'emploi.

Ce partenariat entre le monde de l'entreprise et de la formation professionnelle permet une adéquation plus fine des compétences attendues par les entreprises. Pour les apprenants, c'est l'occasion d'être plus réactifs et davantage formés aux nouvelles technologies utilisées au sein des entreprises. L'alternance, c'est aussi une plus grande opportunité de s'insérer durablement dans l'emploi en valorisant une expérience solide au sein du monde de l'entreprise.

Les derniers chiffres, qui résultent de l'étude Metices de novembre 2014, démontrent que, dans le dispositif d'apprentissage, on passe d'environ 28% de personnes en situation d'emploi, peu après la sortie du dispositif, à plus de 43%, un peu plus de trois ans plus tard. En ce qui concerne les auditeurs chefs d'entreprises, on passe d'environ 49% des personnes à l'emploi peu après la sortie à plus de 60% trois ans plus tard.

Permettez-moi de vous rappeler les 10 actions principales que nous avons déjà réalisées depuis le début de la législature. Celles-ci permettent des avancées majeures dans le développement de cette méthodologie spécifique de formation.

1. Mise en œuvre, avec la ministre de la Formation professionnelle de la Région wallonne et la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du contrat d'alternance commun aux CEFA, à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME) et au Service formation PME (EFP) bruxellois en remplacement des deux conventions les plus utilisées actuellement pour les moins de 25 ans. Il y avait la convention d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et le contrat d'apprentissage ; il n'y aura plus désormais qu'un contrat commun.

Depuis la rentrée de septembre 2015, l'utilisation d'un contrat d'alternance commun à tous les opérateurs formant des jeunes en alternance a produit tout d'abord une plus grande clarté pour les entreprises, une plus grande lisibilité pour les publics concernés ainsi qu'une simplification administrative bénéficiant à tous les acteurs. Depuis le mois de septembre 2015, 552 nouveaux contrats communs pour les jeunes en formation en apprentissage ont été signés.

2. Suppression des frais de dossier et droits d'enregistrement pour les patrons formateurs des petites et moyennes entreprises qui s'engagent dans les formations en alternance des futurs chefs d'entreprise. Cet exemple illustre ma volonté de simplifier les procédures administratives et de soutenir financièrement les employeurs qui s'engagent dans la formation de nos jeunes.
3. Une première diminution d'un tiers de la charge de travail des délégués à la tutelle en entreprise. Depuis la rentrée académique 2015, chacun d'entre eux a vu le nombre de jeunes dont il a la charge passer de 200 à 140. Nous poursuivrons dans cette voie.

Cette diminution a été permise grâce au soutien du Fonds social européen. Nous avons introduit, par exemple, un projet permettant de lutter contre le décrochage scolaire et l'abandon - problèmes majeurs en apprentissage - en permettant un meilleur accompagnement des jeunes, celui-ci passant par un renforcement significatif du nombre de délégués à la tutelle.

4. Des réformes de structure pour une simplification du paysage. Avec tous les partenaires francophones, nous avons créé l'Office francophone de la formation en alternance. Son fonctionnaire dirigeant a été désigné et son équipe, complétée. Cet organisme d'intérêt public est désormais opérationnel. Il a commencé ses travaux en octobre et il se réunit tous les mois depuis septembre.

Il sera le promoteur de la formation en alternance auprès des entreprises. Il soutiendra ceux qui souhaitent s'investir dans ces filières. Il centralisera les demandes des entrepreneurs en recherche d'apprentis, d'une part, et des apprentis en recherche d'un patron formateur, d'autre part.

5. Le gouvernement quadripartite a décidé de confier à l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) la gestion de tous les contrats d'apprentissage industriel (CAI) qui ont été communautarisés, en associant les partenaires sociaux de tous les fonds sectoriels concernés.
6. L'agrément des entreprises formatrices habilitées à former en alternance sera conjoint à travers une procédure commune aux opérateurs, pilotée par l'OFFA. Auparavant, les dispositifs variaient de secteur à secteur ; désormais, une seule procédure sera d'application dans tout l'espace francophone.
7. Le développement d'une formation commune à Bruxelles Formation, au Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en

Beroepsopleiding (VDAB) et à Shop Manager, avec la Fédération belge du commerce et des services (Comeos).

8. L'investissement de 700.000 euros dans le réseau des centres de technologie avancée (CTA) et des futurs pôles de formation-emploi afin de développer leur ouverture aux apprenants en alternance, via l'équipement de ces centres en matériel de pointe.
9. L'ouverture au Service formation PME (SFPME) du dispositif de FormaForm, le centre de formation des formateurs commun au Forem, à Bruxelles Formation et à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME). Ici encore, la structure est à présent commune pour l'ensemble des formations.
10. L'élargissement au SFPME des certifications professionnelles de Bruxelles Formation, du Forem et de l'IFAPME. Le but est toujours de n'avoir plus qu'un seul type de certification pour la Wallonie et Bruxelles.

Mme la présidente. - Y a-t-il encore beaucoup de points à aborder, Monsieur le ministre ? Je sais que le sujet est vaste.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - On a voulu joindre les deux interpellations.

M. Didier Gosuin, ministre. - On me demande une évaluation de la Stratégie 2025. Il m'est difficile de la synthétiser davantage.

Mme la présidente. - Je vous en prie, complétez votre réponse. Je voulais simplement attirer votre attention sur l'horaire.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Moi, cela m'intéresse.

M. Didier Gosuin, ministre. - Je vous comprends, mais cela fait du bien de montrer qu'on a bien travaillé.

Malgré ces avancées considérables dans le champ de l'alternance, nous devons poursuivre nos efforts et notre volonté de permettre à ce dispositif qu'est l'alternance de retrouver ses lettres de noblesse et de ne plus être considéré, à tort, comme une filière de relégation. Il est plus qu'essentiel aujourd'hui d'œuvrer à la reconnaissance des intelligences multiples et à la valorisation des métiers techniques.

Dans la perspective d'une plus grande articulation entre l'enseignement, la formation et l'emploi et d'un renforcement de la formation, l'alternance fait partie des axes majeurs du gouvernement bruxellois.

Nous poursuivons plusieurs objectifs, dont la volonté de développer la formation en alternance en favorisant une simplification administrative et la refonte des soutiens aux entreprises, en référence à l'axe 2 de l'objectif 5 de la Stratégie 2025.

Voici les principaux chantiers en la matière, qui feront sans nul doute l'objet d'une prochaine évaluation en 2017.

1. La mise en œuvre du label "entreprise formatrice" qui permettra, à terme, d'être l'outil central de valorisation des employeurs qui s'engagent dans des dispositifs de formation en entreprise, particulièrement en alternance. Il favorisera la visibilité des entreprises dans leurs démarches formatrices. Cet outil permettra de créer une mobilisation, une émulation, et de simplifier les démarches administratives. Ce label offrira, par exemple, à terme, un accès privilégié et/ou une majoration à des aides en matière de formation (comme le tutorat), à des aides en matière d'emploi (comme J-30, le service link ou l'analyse

des besoins), aux aides régionales d'expansion économique (à relier au volet emploi-formation du projet de nouvelle ordonnance "expa" que nous aurons certainement à traiter à la rentrée), à des formules d'accompagnement à la création ou au développement d'entreprises. Ces différentes possibilités sont à l'étude. Ce label sera un des leviers essentiels de développement du nombre et de la qualité de l'apprentissage en milieu de travail à Bruxelles et l'un des instruments du développement de l'emploi des Bruxellois.

Auparavant, chaque fois qu'une entreprise voulait un stagiaire, un dossier devait être introduit. Désormais, si vous disposez du label, on vous fait confiance et on vous envoie un jeune.

2. Le tuteur en entreprise joue un rôle essentiel dans la formation des jeunes apprenants dans l'entreprise. Nous souhaitons valoriser son implication et sa mission formatrice au sein des entreprises via des mécanismes de soutien financier. Depuis la rentrée de septembre 2015, des équipes mobiles du Service formation PME (SFPME) se rendent dans les entreprises afin de former les tuteurs aux compétences permettant de présenter les épreuves de certification et de validation des compétences. Nous travaillons à la mise en œuvre d'une réforme qui se fondera sur une simplification administrative pour les entreprises. Comme vous l'avez précisé, la Région wallonne a défini sa politique des incitants relatifs à l'alternance. À Bruxelles, nous instruisons différentes pistes qui permettront d'apporter un soutien aux entreprises qui s'engagent dans la formation de nos jeunes, tout en s'assurant qu'elles ne créent pas de complexités ou de difficultés administratives. Nous retrouverons ces mécanismes au niveau régional via la réforme des mécanismes d'aide à l'emploi. Je déposerai une note de principe sur la refonte de ces mécanismes, qui portent sur 153 millions d'euros par an.
3. Afin de développer l'alternance à Bruxelles et dans un souhait de travail articulé entre les opérateurs, je travaille au développement d'une cellule de prospection en entreprise qui sera installée début 2017 au sein de la future Cité des métiers. En septembre 2016, trois postes de prospecteurs seront opérationnels, avec pour objectif de sensibiliser l'ensemble des besoins des entreprises bruxelloises à ce dispositif d'alternance. Cette cellule sera articulée et prise en charge par l'instance bassin bruxellois et Tracé Brussel.

*(Mme Julie de Groot, présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

Avec les deux opérateurs néerlandophones, elle sera également amenée à travailler de manière concertée avec Actiris, via un SPOC (single point of contact, point de contact unique), soit une unique porte d'entrée identifiée pour les contacts avec les entreprises, dispensant une information centralisée.

Mme la présidente.- Vous avez dépassé les dix minutes. Comme vous deviez répondre à deux interpellations conjointes sur des sujets différents, que nous avons regroupés, je vous ai laissé un peu plus de temps, mais il va falloir résumer votre réponse.

M. Didier Gosuin, ministre.- J'essaye de ne pas faire de la littérature. Je suis à la disposition du parlement. Je veux bien envoyer mon texte.

4. Lutter contre le décrochage scolaire : le plan bruxellois de la garantie jeunes oeuvre pour favoriser l'accrochage des jeunes et leur permettre d'être d'une part, mieux orientés, mieux accompagnés dans la détermination de leur projet

professionnel et d'autre part, de leur garantir une solution, qu'elle passe par l'emploi, l'entrée en formation ou un stage.

Nous devons également mobiliser toutes nos forces à l'orientation des jeunes vers l'apprentissage d'un métier qu'ils choisissent et qu'ils aiment. Des projets spécifiques ont été mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2015.

En formation en alternance à l'Espace formation PME (EFP), le taux de réinscription des jeunes a augmenté de 8% en apprentissage et de 2% en formation en entreprise entre 2014 et 2015. Cette augmentation est un signe positif de la dynamique des jeunes à poursuivre leur parcours de formation et à viser l'obtention d'une qualification. Par ailleurs, cela démontre également des signes de choix et d'orientation positive dans les formations. Cette lutte contre le décrochage, qui est un premier acquis, passe également par un renforcement de l'accompagnement des jeunes et une augmentation du nombre de délégués à la tutelle qui les encadrent.

5. Facilitation des passerelles et des liens entre les opérateurs de formations pour permettre aux personnes en formation de valoriser les compétences acquises et de favoriser la mobilité inter opérateurs. Nous devons inscrire l'alternance dans une stratégie intégrée de formation tout au long de la vie et la présenter comme un moyen parmi d'autres d'apprendre et d'acquérir de nouvelles compétences.
6. Nous allons multiplier l'offre de formation en alternance. L'objectif de développement de l'offre sera régulé par le plan quinquennal de formation. En effet, encore trop peu de jeunes se forment en alternance. En la matière, nous sommes ambitieux, puisque nous visons une augmentation de 800 places à l'horizon 2020.
7. Enfin, nous allons intensifier les collaborations et les partenariats à tous les niveaux entre le dispositif de formation des petites et moyennes entreprises et notamment, les collaborations entre l'EFP, Actiris et Bruxelles Formation.

Le grand chantier qui a retenu toute l'attention lors du symposium royal se centre sur la reconnaissance automatique des certifications et sur leur totale équivalence avec les titres délivrés par l'enseignement.

Nous ne pouvons plus accepter que les certifications basées sur des profils identiques ne génèrent pas des effets de droit semblable. J'en appelle d'ailleurs à toutes celles et tous ceux qui siègent au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour revendiquer ensemble cette équivalence, car l'image que nous donnons aux jeunes qui suivent un enseignement d'alternance en ne leur accordant pas l'équivalence d'un diplôme discrédite une formation qui est pourtant essentielle. Il est temps de conquérir cette équivalence !

*(Applaudissements de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente et sur les bancs du groupe DéFI)*

Au niveau bruxellois, je soutiens l'automatisation de la délivrance des certificats d'études de sixième année professionnelle pour l'ensemble des formations données au sein des centres de formation.

Je plaide également pour que l'ensemble des apprenants qui suivent une formation basée sur un profil, qu'il soit du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) ou non, soient assurés du même traitement. D'autant que les formations qui ne relèvent pas d'un profil SFMQ sont de toute façon basée sur des profils de l'enseignement.

Il me paraît discriminatoire que des jeunes ne puissent pas prétendre à une certification égale, alors que la formation est basée sur les mêmes profils.

De plus, je souhaite que la reconnaissance des titres et diplômes soit automatique et qu'elle n'entraîne pas un grand nombre de vérifications et de lourdes administratives qui empêchent le bon fonctionnement du mécanisme. Une simplification des procédures est absolument essentielle pour permettre aux jeunes de valoriser leurs compétences et d'accéder de manière plus pérenne à un emploi ou à des formations complémentaires en vue de l'obtention du Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui à Bruxelles, nous devons centrer nos actions et orienter nos décisions pour permettre au maximum de jeunes d'atteindre les objectifs de certifications et de qualifications leur ouvrant le marché de l'emploi.

Nous ne pouvons plus accepter que certains jeunes soient pénalisés lorsqu'ils souhaitent changer d'opérateurs de formation.

Aujourd'hui, tant l'enseignement que la formation professionnelle en alternance ont fait leurs preuves. Les premières évaluations issues des diagnostics croisés sont plus que positives et permettent tant à l'enseignement qu'à la formation professionnelle de se parler, de se rencontrer et de certifier que le travail effectué chez les opérateurs est de qualité. C'est maintenant à nous, acteurs politiques, de dépasser les clivages historiques et d'oser favoriser l'employabilité des jeunes.

La formation en alternance évolue, et nous devons le faire avec elle. Nous devons lui donner une définition unique en Fédération Wallonie-Bruxelles afin que d'autres opérateurs puissent, en collaboration avec les acteurs historiques, se lancer dans cette aventure dont nous sommes les pionniers.

À nous de leur ouvrir la voie, mais dans le respect des règles fondamentales :

- l'articulation entre la formation en centre et l'apprentissage sur le lieu de travail dans un temps déterminé ;
- l'obtention d'une certification reconnaissant l'acquisition de compétences ;
- la contractualisation entre l'apprenant et l'employeur dont les modalités incontournables sont la rémunération de l'apprenant en fonction de son niveau de compétence, la dimension formatrice de l'entreprise par un tuteur désigné, la ventilation des compétences à acquérir entre l'opérateur et l'entreprise, et le suivi de l'apprenant dans sa formation en entreprise par un référent désigné par l'opérateur de formation.

Quid des acteurs locaux de formation et d'emploi ? Mme Emmery, c'est un chantier qui n'a pas été repris dans les priorités 2016, en accord avec les interlocuteurs sociaux. Cela ne signifie pas qu'il ne sera pas repris en 2017. Je n'ai pas le temps d'une longue réponse, mais il y a encore beaucoup de travail à réaliser en la matière.

Mme la présidente.- Il faut conclure, Monsieur le ministre.

M. Didier Gosuin, ministre.- Je réponds juste aux questions supplémentaires de Mme Emmery.

Concernant la question sur l'outil d'anticipation, il a été confié à Actiris et au Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) avec l'appui du bassin et donc de l'ensemble des partenaires flamands. Une analyse des secteurs et des métiers porteurs d'emplois a déjà été produite en 2015 et examinée dans le cadre de la récente task force. Elle guide les programmations de formation de Bruxelles Formation et, au travers des orientations du plan quinquennal, de l'ensemble des opérateurs de formation.

Cet outil est en train d'être complété par des analyses sectorielles ciblées visant à déterminer le niveau le plus pertinent d'analyse et surtout d'action. Nous testons d'ailleurs une nouvelle méthode de travail autour des tables rondes sectorielles (l'horeca le 14 juin prochain, et la construction bientôt), afin de partager et de discuter ces analyses avec les employeurs et les syndicats d'un même secteur.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous partageons le même intérêt pour ces questions. Ce fut peut-être une erreur de joindre les deux interpellations, vu l'étendue des points abordés.

Quoi qu'il en soit, nous avons reçu une première estimation des résultats engrangés, cela dans un contexte d'amélioration sur le front de l'emploi.

Vous avez pointé le problème de l'abandon dans le cadre des formations en alternance. Vous avez également annoncé le recrutement d'un nombre significatif de délégués à la tutelle. Combien sont-ils exactement ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Nous en avons recruté trois, si ma mémoire est bonne, et nous comptons en recruter encore autant. Cette mesure a déjà donné des résultats positifs.

Mme la présidente.- Vous n'étiez pas opposé à ce que vos deux interpellations soient jointes. Et cela aura permis au ministre de nous délivrer un large spectre de réponses.

Les incidents sont clos.

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la présidente.- Nous avons encore deux interpellations inscrites à notre ordre du jour. Il s'agit de celle de Mme Fatoumata Sidibé concernant la cohésion sociale et l'accompagnement scolaire ainsi que des interpellations jointes de M. Emin Ozkara et de M. Julien Uyttendaele concernant l'UNGASS 2016. Comme annoncé au début de séance, l'interpellation de Mme Huytebroeck est reportée, ainsi que les questions orales de M. Zahoor Ellahi Manzoor et de M. Alain Maron.

Vu que nous avons pris du retard lors de l'intéressant débat sur le CETA qui a pris plus de temps que ce que le Bureau élargi avait prévu, je vous propose de passer aux votes et de poursuivre par les deux interpellations.

(Applaudissements)

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE LA RÉGION BRUXELLOISE POUR L'ORGANISATION D'UN PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote portant sur les conclusions de rejet de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain sommet de la Francophonie [doc. 23 (2015-2016) n° 2].

Le Parlement confirme-t-il les conclusions de rejet de la proposition de résolution ?

Ceux qui sont pour l'adoption des conclusions de rejet votent « oui ».

- Il est procédé au vote.

60 membres sont présents.

45 membres ont voté oui.

12 membres ont voté non.

3 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerey, Julie de Groote, André du Bus de Warnaff, Ahmed El Khannouss, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Zoé Genot, Alain Maron, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwheide.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Se sont abstenues : Caroline Persoons, Isabelle Durant et Evelyne Huytbroeck.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Je profite du fait que l'assemblée est plus fournie que ce matin.

Mme la présidente.- Ceci dit, vous avez eu droit à des applaudissements nourris.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Cela a d'ailleurs fait beaucoup de bien.

Sur le fond, je trouvais le texte excellent, puisque c'est moi qui l'ai écrit ; je me souviens même de l'endroit où je l'ai rédigé. Cependant, ce sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral qui sont reconnues comme instances au sein de l'OIF. Ce sont donc dans ces deux assemblées que ce texte doit être déposé. C'est d'ailleurs ce que DéFI a fait au sein du Parlement de la Communauté française.

Mme Huytbroeck a dit qu'il y avait eu des circonvolutions dans tous les groupes, puisqu'Ecolo avait voté contre notre

texte au sein du Parlement de la Communauté française. Cela n'empêche pas que l'idée d'avoir un sommet puisse percoler dans des dossiers à venir. Peut-être qu'un jour, cela arrivera.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (AECG/CETA)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA), déposée par Mme Catherine Moureaux, M. André du Bus de Warnaff, M. Emmanuel De Bock et M. Alain Maron [doc.53 (2015-2016) n° 1 et 53-54 (2015-2016) n° 2].

- Il est procédé au vote.

60 membres sont présents.

48 répondent oui.

12 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerey, Julie de Groote, André du Bus de Warnaff, Ahmed El Khannouss, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytbroeck, Alain Maron, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwheide.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) est adopté.

La résolution sera notifiée au gouvernement.

(Applaudissements)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote portant sur les conclusions de rejet de la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven [53-54 (2015-2016) n° 2].

Le Parlement confirme-t-il les conclusions de rejet de la proposition de résolution ?

Ceux qui sont pour l'adoption des conclusions de rejet votent « oui ».

- Il est procédé au vote.

60 membres sont présents.

48 membres ont voté oui.

12 membres ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cereixhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwheide.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Madame la présidente, mes deux votes précédents n'ont pas été enregistrés.

Mme la présidente.- Nous allons procéder à des vérifications.

Mme la présidente.- Je souhaite une bonne fin de semaine à ceux qui n'écouterait pas les interpellations à suivre et demande tant aux interpellants qu'aux ministres concernés d'être concis, afin d'éviter une prolongation de séance cette après-midi.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES BRUXELLOIS(ES)

DE M. ZAHOR ELLAHI MANZOO

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La question orale est reportée à une prochaine séance.

LE NETTOYAGE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION

DE M. ALAIN MARON

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme la présidente.- La question orale est reportée à une prochaine séance.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour la poursuite des interpellations.

LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente.- Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les politiques de cohésion sociale, et notamment le soutien à l'accompagnement scolaire, sont encore et toujours une thématique de premier ordre, mais trop rarement débattue au sein du Parlement francophone bruxellois. Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel, directement lié au vivre ensemble.

En décembre 2014, le gouvernement francophone bruxellois a adopté les axes prioritaires en matière de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020. L'appel à projets en cohésion sociale 2016-2020 s'est inscrit dans ces priorités, qui sont :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
- la citoyenneté interculturelle et le vivre ensemble.

L'interpellation que je vous soumets aujourd'hui se focalisera sur la première de ces priorités, à savoir le soutien et l'accompagnement scolaire. Cette priorité est libellée comme suit : "Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, des actions seront soutenues en matière de soutien scolaire, avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents".

D'après les rares informations dont je dispose, la Commission communautaire française octroie des subventions pour des activités de soutien scolaire développées par les écoles de devoirs s'adressant à une population scolaire issue de milieux multiculturels souvent socialement défavorisés, et ceci en concertation avec le secteur de la cohésion sociale.

La dynamique qui anime ce soutien intègre une complémentarité avec les écoles, en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant. En outre, un accent particulier sera donné aux aides spécifiques pour les adolescents.

Les écoles de devoirs, faut-il le rappeler, sont des interlocuteurs importants pour le soutien et l'accompagnement scolaire, pour la lutte contre le décrochage scolaire, mais également pour l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition d'une méthode d'apprentissage, tant pour les élèves du primaire que pour ceux du secondaire.

Elles permettent aussi de pallier certaines carences rencontrées dans des familles, lorsqu'il s'agit notamment d'accompagner les enfants dans leur apprentissage. Elles sont aussi des espaces de socialisation et d'apprentissage qui permettent, via la citoyenneté, d'apprendre par le biais d'activités culturelles et créatives.

Un autre aspect, et non des moindres, est la mise en place d'une relation triangulaire entre les parents, l'école et l'école de devoirs. Le lien entre la famille et l'enfant est très important pour ouvrir l'école et encourager les parents à s'intéresser et à s'investir dans la scolarité de leurs enfants. En effet, la communication de l'école vers la famille se fait essentiellement par voie écrite, alors qu'il serait bon de prendre en considération les familles qui ne savent ni lire, ni écrire en français.

Dans un communiqué de presse remontant au 18 décembre 2014, le ministre M. Vervoort affirmait que le soutien scolaire était "la priorité numéro un des politiques de cohésion sociale". De plus, il annonçait son intention de soutenir le monde associatif qui œuvre dans les quartiers pour donner un avenir meilleur aux jeunes.

À l'époque, la situation était la suivante : 71 projets d'écoles de devoirs avaient été sélectionnés selon des critères bien précis, comme l'âge du public ou l'objectif affiché de rendre les élèves autonomes. Globalement, la Commission communautaire française finançait 136 activités de soutien scolaire sur une base pérenne, ce qui représentait un peu plus de 40% de l'enveloppe globale de la cohésion sociale, qui s'élève à 8.800.000 euros.

J'aimerais faire le point avec vous. Comment s'articulent les procédures de concertation avec le secteur de la cohésion sociale pour l'octroi des subventions aux activités de soutien scolaire ? Comment sont fixées les priorités ? Toutes les communes de la Région sont-elles concernées ?

Quel est le bilan global de l'appel à projets ? Comment est organisée la complémentarité entre école et milieu de vie ?

Combien de projets sont-ils spécifiquement orientés vers les adolescents ? Dans quelle proportion par rapport aux autres projets d'école de devoirs ?

Il me revient que beaucoup d'écoles de devoirs sont saturées. Des familles cherchant une solution pour leur jeune en difficulté ont renoncé face à la longueur des listes d'attente. Confirmez-vous cette situation ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures préconisées pour y remédier ?

Combien d'activités de soutien scolaire et d'écoles de devoirs sont-elles financées ? À quelle hauteur ? Les besoins varient selon les communes. Quelles sont celles qui se caractérisent par des situations particulières ? Quand aura lieu le prochain appel à projets lié à la cohésion sociale ?

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). - C'est un secteur important, qui nous tient à cœur et fête ses 40 ans. Plus de 17.000 enfants sont pris en charge par les écoles de devoirs, dont les sources de financement et les missions sont multiples. Entre autres, à travers des contrats avec la Commission communautaire française, elles assurent chaque jour une mission de cohésion sociale.

Des réflexions sont-elles en cours pour éviter des tensions entre les différentes missions des écoles de devoirs, ainsi que pour simplifier les procédures d'introduction des dossiers ? Les sources de financement multiples entraînent une lourde charge administrative pour ces associations de taille modeste.

Alda Greoli, notre nouvelle ministre en charge de la petite enfance, vient d'annoncer un chantier de refonte complète du dispositif, qui devrait voir le jour en 2017. Surtout, la ministre a déclaré que tout cela se ferait en concertation avec le secteur. Vu le rôle important de la Commission communautaire française dans le soutien à ces structures, comment va-t-elle être associée à cette démarche de réforme ?

Enfin, je voulais saluer l'ensemble des travailleurs de ce secteur et surtout les volontaires, qui constituent aujourd'hui la moitié du personnel travaillant au sein des écoles de devoirs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - Je répondrai au nom de M. Vervoort, retenu par d'autres obligations. Il vous remercie pour cette interpellation qui lui permet de rappeler à votre assemblée des éléments importants de la politique de cohésion sociale.

Cette action est mise en œuvre par le décret de 2004 relatif à la cohésion sociale. Il prévoit de soutenir des asbl par des contrats de cohésion sociale. Ces derniers sont établis sur la base d'un appel à projets qui est lancé juste après que le gouvernement ait fixé des priorités.

Ces priorités ont été fixées en décembre 2014 par le gouvernement à la suite d'une discussion avec le secteur. Elles s'appuyaient aussi sur un colloque qui s'est tenu en novembre 2014, sur le rapport du centre régional d'appui, et sur les avis des concertations locales et de la section cohésion sociale du conseil consultatif.

L'appel à projets a été lancé début 2015 et les contrats ont été approuvés en juillet 2015. Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016 pour cinq ans, donc jusqu'au 31 décembre 2020. Selon le décret en vigueur, de nouvelles priorités devront être fixées avant de relancer un appel à projets en 2019.

Pour en revenir à l'objet de l'interpellation de Mme Sidibé, le gouvernement a décidé de mettre en première priorité, comme lors des précédents quinquennats, le soutien scolaire. L'appel à projets a fixé des exigences minimales quant à la mise en œuvre de cette priorité par les opérateurs associatifs. Parmi celles-ci figurent des exigences horaires, qualitatives, de mixité ou de formation des animateurs.

Vous interrogez M. Vervoort sur la complémentarité entre école et milieu de vie. Je comprends votre préoccupation, légitime. Nous avions d'ailleurs demandé, dans l'appel à projets aux structures de soutien scolaire, de mettre en place un espace de dialogue avec les institutions scolaires d'où sont issus les enfants, et de maintenir un dialogue également avec les parents. C'est donc un moyen de mener une action concertée avec le jeune pour son émancipation.

La priorité "soutien scolaire" reprend la majorité des subsides accordés par contrat de cohésion sociale. Cent trente-sept asbl sont soutenues dans cette priorité sur tout le territoire de la Région.

Les structures de soutien scolaire présentes dans moins de trois communes éligibles par le décret sont subventionnées par le biais des contrats communaux de cohésion sociale. Les structures actives dans plus de trois communes ou dans des communes qui ne sont pas éligibles dans le cadre du décret sont subventionnées par les contrats régionaux de cohésion sociale. Le montant total de cette priorité s'élève à un peu plus de 4 millions d'euros.

Il est difficile de vous donner un montant exact, car certaines asbl ont un contrat de cohésion sociale qui couvre plusieurs priorités. Si l'on prend en compte toutes les asbl financées au moins pour la priorité "soutien scolaire" parmi d'autres priorités, et celles soutenues uniquement pour le soutien scolaire, le montant alloué s'élève à 5,5 millions d'euros. Ces montants sont ceux uniquement alloués par la cohésion sociale.

Comme vous le savez, beaucoup d'asbl détiennent également un agrément de l'ONE en tant qu'écoles de devoirs ou un soutien de la Région de Bruxelles-Capitale via des emplois de type ACS ou des subsides via des projets de cohésion sociale (PCS) de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), comme le fait remarquer Mme Moureaux.

À cet égard, M. Rudi Vervoort aimerait relever qu'il n'y a pas de caractère systématique entre l'agrément ONE en tant qu'école de devoirs et la subvention dans la priorité soutien scolaire. Toutefois, lors de l'appel à projets, nous avons essayé de rapprocher un maximum les cadres pour que les exigences soient proches, voire similaires. C'est une question de bon sens et aussi de simplification administrative pour les asbl.

Il constate aujourd'hui que le subside des écoles de devoirs, qui est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est trop faible pour les asbl. Elles ne peuvent pas faire un travail correct ni décent avec ces moyens qui sont souvent superficiels. Il rappelle que la Commission communautaire française pallie donc ici en partie des carences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Milquet avait annoncé travailler sur ce dossier. Un contact avait été pris entre leurs cabinets respectifs. M. Vervoort n'a pas encore eu l'occasion d'aborder cette question avec Mme Greoli, la remplaçante de Mme Milquet, mais ce sera fait rapidement, n'ayez crainte.

Il en profitera pour discuter du soutien aux structures et aux volontaires du secteur. Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française participent d'un même objectif commun au profit du secteur associatif, de la simplification administrative et de l'inclusion sociale à Bruxelles.

Toujours pour répondre à Mme Moureaux, ce n'est pas parce que la priorité s'appelle "soutien scolaire" que le travail des structures se concentre uniquement sur une aide à l'apprentissage formel venant de l'école. Cela doit faire partie du travail de l'association, mais pas uniquement. Nous demandons que ces structures soient également des espaces d'épanouissement et de socialisation pour les enfants. M. Vervoort rappelle que l'objectif global du dispositif est la cohésion sociale.

Enfin, vous l'interrogez, Mme Sidibé, sur les catégories d'âge des publics touchés. Vu que nous sommes dans la première année du quinquennat, nous n'avons que les données des attentes des opérateurs. Je ne vous lirai pas ici le détail, mais je peux transmettre au greffe la longue liste des opérateurs,

ainsi que le niveau scolaire du public touché par opérateur, afin qu'elle soit jointe au compte rendu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous remercie pour cette réponse très rapide, qui fait que beaucoup de choses m'ont échappé. Je vais lire attentivement votre réponse et je vais sans doute vous demander les données chiffrées par le biais d'une question écrite.

Je n'ai pas reçu de réponse concernant la pénurie d'écoles de devoirs, qui a pour conséquence que des familles attendent pour trouver une solution. J'entends également que la situation pécuniaire est telle qu'effectivement, la Commission communautaire française pâtit de l'insuffisance de moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vais donc vous poser des questions écrites pour obtenir davantage d'informations.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

**L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE DROGUE
ET PRÉCISEMMENT DE LA DROGUE SYNTHÉTIQUE**

DE M. EMIN OZKARA

ET INTERPELLATION JOINTE

L'UNGASS 2016

DE M. JULIEN UYTENDAELE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. Ozkara.

M. Emin Ozkara (PS).- La presse du 6 avril dernier rapporte l'augmentation constante de la consommation de drogue, et plus précisément de drogue synthétique. En effet, d'après le quotidien Le Soir, la Belgique aurait des difficultés à bloquer les molécules nécessaires à leur fabrication, parce qu'elles doivent être identifiées par la justice avant d'être qualifiées de drogue. Or, pour chaque nouvelle molécule identifiée, les malfaiteurs en trouvent trois nouvelles à mettre sur le marché. Ainsi, la centaine de molécules épinglees par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et par Europol équivaudrait à environ six cents cinquante molécules différentes à contrôler.

Mais le plus dangereux est qu'il est extrêmement facile de s'en procurer pour les diffuser. Ne coûtant pas grand-chose, au vu des bénéfices, ces substances, spécialement les cannabinoïdes et le fentanyl, seraient systématiquement vendues comme "non-destinées à la consommation humaine", afin de contourner également la loi sur les substances réglementées, telles que les médicaments ou les compléments alimentaires.

On les retrouve ainsi généralement vendues sous l'appellation "sels de bain", "encens", "pots-pourris", "engrais végétal" ou encore "molécule de recherche". Il est évident que le paravent du "non-destiné à la consommation humaine" joue un rôle négatif dans la lutte contre la traque des 650 autres molécules qui, en soi, relève d'une tâche extrêmement complexe pour les forces de police et les douaniers.

C'est en effet grâce à cette enveloppe légale des appellations telles que "sels de bains" et autres que les trafiquants

commercialisent leurs produits sur nos territoires. Et ce, sans pour autant rencontrer de réels obstacles sur leur chemin.

À cet égard, on lit dans l'article précité : "Les experts de l'Observatoire européen pensent d'ailleurs qu'au-delà des offres identifiables sur l'internet public existent des réseaux de grossistes dans le darknet, ces parties de la toile réservées aux activités discrètes ou illégales. Ces revendeurs reconditionnent les produits finis sous un marketing plaisant, notamment éculés lors d'événements."

Il faut encore noter qu'une récente étude Eurobaromètre montre que seul un jeune sur trois achète ces produits chez un dealer, les autres les recevant d'un ami, essentiellement dans le milieu festif.

Il me semble dès lors indispensable que les jeunes fêtards puissent être avisés des dégâts qu'une consommation, même occasionnelle, cause dans leurs corps. Autrement, ils pourraient minimiser les effets de ces drogues particulièrement mortelles.

L'ampleur du phénomène est saisissante et en progression constante. Près d'un jeune sur dix âgé de 15 à 24 ans en a déjà consommé. Et cela malgré la loi adoptée par la Belgique en 2014, visant à lutter contre ces nouvelles substances, notamment par la levée du secret de l'instruction pour les laboratoires d'analyse. Ceux-ci doivent désormais communiquer leurs informations au réseau de santé publique, afin de pouvoir diffuser des alertes rapides lors de l'apparition d'un nouveau produit particulièrement nocif.

Cette loi prévoit également que les substances nocives peuvent être classées comme drogue de manière générique, par groupes de molécules, afin de ne plus laisser le privilège du temps aux trafiquants.

Qu'en est-il de la lutte contre la promotion et la vente de ces substances nocives dans notre Région ? Concrètement, qu'avez-vous mis en place pour informer les jeunes de la nocivité des drogues synthétiques ? Qu'avez-vous mis en place en matière de prévention et d'information en milieu festif ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente. La parole est à M. Uyttendaele pour son interpellation jointe.

M. Julien Uyttendaele (PS). Je souhaite revenir sur l'UN General Assembly Special Session on Drugs (UNGASS) 2016, qui s'est tenue au siège de l'Organisation internationale des Nations unies du 19 au 21 avril dernier. Pour rappel, nous avions déjà évoqué, en séance plénière du 8 janvier 2016, ce sujet sociétal qui est, pour moi, de la plus haute importance.

Il s'agissait de la première session extraordinaire qui, depuis 1998, était consacrée aux problématiques liées aux stupéfiants et dont l'objectif était de débattre des politiques mondiales en matière de drogues. Prévue initialement pour 2019, cette session extraordinaire a été avancée à cette année, à la demande insistante de plusieurs pays latino-américains comme le Guatemala, le Mexique et la Colombie, pays où la guerre contre les narcotrafiquants et, plus globalement, contre la drogue, a fait et fait encore de nombreux ravages.

À titre d'exemple, entre 2007 et 2014, plus de 164.000 personnes ont perdu la vie dans la guerre contre les narcotrafiquants. Bien que les chiffres soient plus mesurés dans nos pays d'Europe occidentale, il faut être conscient que le nombre de règlements de comptes entre groupes de trafiquants n'est pas non plus négligeable.

Depuis les conventions de 1961 et de 1971, initiées par les États-Unis, qui figurent aujourd'hui parmi les premiers États à se préoccuper de cette question, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée, loin de là. En effet, de nombreux gouvernements, des spécialistes de la santé, des associations actives dans le domaine des drogues et des scientifiques émanant des universités les plus reconnues mondialement, proclament aujourd'hui l'échec total de la guerre contre la drogue.

Pourquoi ? Parce que cette guerre engloutit des ressources financières considérables, en l'occurrence des milliards d'euros, qui sont chaque année dépensés en pure perte sans atteindre les objectifs. Pire encore, la situation s'est clairement aggravée depuis le lancement de cette campagne répressive. Malgré les sommes investies dans la répression, le commerce des drogues enrichit jour après jour, et de plus en plus, les organisations criminelles et aussi, malheureusement, les organisations terroristes. Ces conventions internationales sont totalement inefficaces et, plus grave encore, elles se révèlent impuissantes.

Cette contre-productivité des politiques en matière de drogues a d'ailleurs poussé certains États, comme l'Uruguay ou quelques États américains, à aller à contre-courant des conventions internationales en adoptant des législations contraires au droit international. L'ancien président uruguayen disait d'ailleurs : "Someone has to be the first." Et j'espère que cela continuera ainsi.

Ces exemples montrent qu'il existe des alternatives crédibles aux législations répressives actuelles. De même, ces nouvelles réglementations ont déjà démontré leur efficacité en termes de santé et de sécurité publiques, mais également en termes économiques et d'emploi, si bien que de nombreux États, comme le Canada, se préparent à adopter des réglementations similaires.

Pourtant, le rapport final de l'UNGASS 2016, adopté lors de la première séance, le 19 avril, n'implique pas de changements révolutionnaires dans la manière de concevoir les politiques des drogues par les Nations unies, comme l'auraient sans doute souhaité de nombreuses associations actives dans le domaine de la drogue, particulièrement dans la réduction des risques. En effet, il existe plus que jamais de réelles divergences de vues entre les pays membres des Nations unies.

Selon Richard Branson ou Kofi Annan, tous deux membres de la Global Commission on Drug Policy, l'UNGASS était vouée à l'échec depuis le début, puisque son rapport a été rédigé par la commission des stupéfiants, dans laquelle siègent des pays comme la Chine, la Russie ou l'Iran, qui maintiennent une législation très sévère en la matière.

Par conséquent, ce rapport ne représente pas les intérêts des 193 membres des Nations unies, mais bien des 53 pays membres de la commission des stupéfiants. L'UNGASS 2016 n'a donc pas permis de réelle remise à plat des priorités communes. Le plus regrettable, à mon sens, reste la quasi absence de concertation de la société civile dans le processus de négociation du texte de la déclaration finale.

Malgré ce bilan peu encourageant, je souhaiterais vous poser les questions suivantes.

Pourriez-vous nous donner la composition finale de la délégation belge qui s'est rendue à cette session extraordinaire ? Quels ont été les thèmes abordés et défendus par la Belgique lors des discussions ?

Eu égard à l'état des lieux tellement préoccupant que j'ai dressé au début de cette interpellation, pensez-vous que l'attitude de la Belgique - elle se réfugie généralement derrière

la position européenne - soit vraiment prospective et, surtout, dans les circonstances actuelles, à la hauteur des défis sociétaux que soulèvent les politiques en matière de drogues ?

Quelle position précise et contextualisée le gouvernement bruxellois va-t-il défendre auprès du gouvernement fédéral en vue de la préparation de l'UNGASS 2019 ? Enfin, pouvez-vous nous donner votre analyse, en tant que ministre du gouvernement de la Commission communautaire française, des conclusions de cette session écoulée de l'UNGASS ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Si vous le voulez bien, je répondrai d'abord aux questions relatives à l'UNGASS, qui sont plus générales, et ensuite à celles relatives aux nouvelles drogues de synthèse.

La délégation belge à l'UNGASS 2016 était composée de deux ambassadeurs, de deux membres du service public fédéral (SPF) Santé publique, d'un membre du SPF Justice, du coordinateur de la Cellule politique générale drogues et de trois représentants permanents de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU). La ministre fédérale de la Santé n'était pas présente.

La Belgique s'est ralliée entièrement à la position défendue par l'Union européenne et a donc soutenu la déclaration de la présidence néerlandaise. Elle a notamment insisté sur les questions de santé, de bien-être et d'accès aux médicaments, sur l'importance de se baser sur des données scientifiques et sur le droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Elle a plaidé pour l'abolition totale de la peine de mort, y compris pour les délits liés à la drogue, et pour le droit à la santé. À ce sujet, elle a fait référence à la prévention, au traitement et à l'intégration sociale des usagers, mais aussi à la réduction des risques, en citant notamment les traitements de substitution et les programmes d'échange de seringues. Elle a également abordé la question des nouvelles substances psychoactives et les nécessaires coopérations internationales pour lutter contre leur production et leur diffusion, mais aussi le rôle de la prévention et de la réduction des risques.

La question de la position belge n'est pas simple. D'un côté, on ne peut qu'approuver et soutenir l'insistance, dans cette déclaration, sur les droits de l'homme, le droit à la santé, l'abolition de la peine de mort ou la réduction des risques. Mais si à l'échelle de notre pays, ces principes revêtent un caractère d'évidence, c'est loin d'être le cas partout dans le monde. Marteler encore et encore l'importance d'une approche humaniste et basée sur les droits est donc encore essentiel aujourd'hui.

Par ailleurs, on sait qu'un nombre croissant d'experts et d'instances internationales plaident pour un changement de paradigme face aux problèmes soulevés par les drogues. Diverses personnalités estiment que l'approche répressive - comme vous l'avez rappelé - est un échec, et plaident dès lors pour des changements, tels que la dépénalisation totale ou partielle ou la distribution réglementée. Je ne sais si c'est ce point de vue que vous qualifiez de prospectif, mais si c'est le cas, effectivement, nous en sommes loin.

Il n'y a rien d'étonnant à cela. La position belge est établie sur la base d'un consensus et constitue donc forcément un compromis qui doit être en cohérence avec la position de l'Union européenne, elle-même le résultat de divers compromis, et ainsi de suite, pour aboutir à une position au niveau des Nations unies.

J'ai pris connaissance de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 avril 2016. En tant que ministre de la Santé, j'ai été particulièrement attentive à ce que contient le document sur ce sujet, et j'ai relevé des points positifs, comme l'insistance sur la nécessité de développer la prévention et l'accès aux traitements et de se baser sur des preuves scientifiques pour élaborer les politiques.

Vus de Bruxelles, d'autres points sont sans doute moins satisfaisants. Il faut bien reconnaître que le document fait la part belle à la répression et à la criminalisation et omet de recommander l'abolition de la peine de mort pour les crimes liés à la drogue. Cependant, comme le demandait l'Union européenne, le texte intègre la notion de proportionnalité des peines, ce qui est en soi une avancée. Par ailleurs, la réduction des risques n'y est pas nommée explicitement. La déclaration fait toutefois référence aux traitements de substitution et aux programmes d'échange de seringues.

Enfin, une autre avancée est la mention à l'accès aux médicaments. On sait que beaucoup de pays d'Asie et d'Afrique limitent l'accès à certains anti-douleurs du fait de la difficulté à appliquer les règles des traités internationaux. Cela empêche de traiter certains patients gravement malades. Le fait que l'accent soit mis sur l'accès aux médicaments constitue donc un progrès en matière de santé sur le plan international.

Je conclurai en disant que, encore plus que la position belge, la déclaration de l'Assemblée générale est faite de compromis. Chaque mot est pesé et certaines questions sont éludées ou abordées de manière indirecte, comme la réduction des risques.

Je sais que certains observateurs associatifs ont un point de vue très critique sur le résultat de cette assemblée. Je pense néanmoins qu'en replaçant le texte dans le contexte international actuel, on constate qu'il contient des avancées importantes qu'il ne faut pas sous-estimer.

Le processus de concertation a également fait l'objet de commentaires parfois critiques. La société civile, pourtant très active sur ce sujet, semble avoir été insuffisamment associée au processus d'élaboration de la position de l'UNGASS.

À l'échelle bruxelloise, comme vous le savez, la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito) a organisé une séance d'information et de débat en prévision de l'UNGASS 2016 et j'ai soutenu cette initiative avec enthousiasme, car je suis persuadée de l'importance de sensibiliser les acteurs locaux à ces enjeux sanitaires internationaux.

En ce qui concerne la position du gouvernement bruxellois en vue de l'UNGASS 2019, vous serez d'accord avec moi, il est peut-être un peu tôt pour avoir une position "précise et actualisée", pour reprendre vos termes en juin 2016, alors même qu'à ma connaissance, aucun agenda n'a été défini à ce jour par l'État fédéral, ni même au niveau de l'UNGASS.

Mon cabinet sera bien évidemment attentif au processus d'élaboration de la future position belge et reste par ailleurs en contact continu avec le secteur de la toxicomanie via la Fedito, qui réfléchit quant à elle déjà à une stratégie pour l'UNGASS de 2019, visant à mobiliser encore davantage les acteurs de la société civile, en partenariat avec divers acteurs de la Francophonie, tant en Europe qu'en Afrique ou en Amérique du Nord.

Cette mobilisation via des réseaux internationaux pourra, je l'espère, faire avancer petit à petit les politiques en la matière, pour les rendre plus soucieuses de la santé des populations et plus respectueuses des droits de l'homme.

Monsieur Ozkara, votre première question concerne des compétences qui ne sont pas les miennes : la police, la sécurité et la justice.

Néanmoins, dans le rapport 2015 de l'asbl Eurotox, soutenue par la Commission communautaire française, vous pourrez prendre connaissance de certaines données relatives au nombre d'infractions par type de drogue enregistrées au niveau national et au niveau régional, ventilées par type de faits. Dans le même rapport, vous pourrez lire au chapitre consacré au cadre légal et organisationnel qu'une loi permettant d'interdire ces nouvelles substances de manière générique et anticipative a effectivement été adoptée en 2014. Elle devrait être opérationnelle cet automne.

L'information et la prévention auprès des jeunes, notamment en milieu festif, est par contre bien dans mes compétences et des projets très structurés sont soutenus par la Commission communautaire française en la matière.

L'asbl Modus Vivendi développe plusieurs projets en lien avec les nouvelles drogues de synthèse et la réduction des risques liés à leur consommation.

Elle développe des outils d'information sur les drogues diffusés en milieu festif, dans une trentaine de soirées à Bruxelles par an. Une brochure a été spécifiquement consacrée aux nouvelles drogues de synthèse.

Elle propose par ailleurs un "testing" des produits, dans les locaux de son antenne 'Modus Fiesta' au centre de Bruxelles, en étroite collaboration avec le système d'alerte précoce belge. Ce testing permet d'analyser les produits et donc d'identifier ceux dont la composition est particulièrement dangereuse. Il permet aussi aux travailleurs et jobistes de l'association d'entamer un dialogue avec les usagers et d'aborder la question de la consommation dans un contexte de non-jugement. Le testing se fait aussi dans des festivals de musique situés en Wallonie, mais fréquentés par de nombreux Bruxellois.

Un système d'alerte précoce est développé au niveau européen et coordonné au sein de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. Cet observatoire est chargé de centraliser et de valoriser les informations récoltées par les pays membres via des points focaux nationaux du réseau européen d'information sur les drogues et toxicomanies (Reitox). Ces points focaux ont pour mission notamment de transmettre à l'Observatoire européen des informations relatives aux nouvelles substances psychoactives détectées sur le territoire.

Ce système d'alerte précoce est bien entendu aussi utilisé au niveau national afin d'informer les travailleurs de terrain et les usagers de drogues de la circulation de nouvelles substances potentiellement dangereuses pour la santé. Il est alimenté par les résultats d'analyses réalisées par les laboratoires toxicologiques sur certains échantillons prélevés lors de saisies policières ou douanières, ainsi que par les résultats d'analyse de produits soumis par des usagers de drogues au service de l'asbl Modus Vivendi. Il est également alimenté par les analyses de prélèvements biologiques effectués lors d'intoxications ou de morts suspectes. Vous trouverez une description détaillée de son fonctionnement dans le rapport 2015 d'Eurotox.

Il existe donc un système d'alerte précoce belge et l'information circule au niveau régional via le réseau des associations et services actifs en matière de toxicomanie qui la répercutent à leur tour auprès des usagers.

L'information circule donc dans les deux sens : du niveau local au niveau national, puis au niveau européen, lorsqu'une nouvelle substance dangereuse est détectée sur le terrain.

Ensuite, l'information passe du niveau européen vers tous les États membres. Ceci est particulièrement important étant donné la diffusion rapide de certaines substances et la mobilité des usagers.

Ce système est coordonné au niveau national par l'Institut de santé publique (qui est le point focal national) et à Bruxelles par Eurotox (qui est un sous-point focal régional). Les alertes sont diffusées par Eurotox de manière pyramidale via différents canaux : liste de diffusion de près de 500 intervenants en prévention, réduction des risques et soins, sites internet d'associations de prévention, partenaires du label Quality Nights ou d'autres intervenants en milieu festif, blogs ou forums internet destinés aux usagers, réseaux sociaux, etc.)

Les alertes diffusées par Eurotox sont fournies dans un format imprimable qui reprend les informations permettant d'identifier le produit (description, photo, signes distinctifs éventuels) et décrivant les effets et risques associés. Elles fournissent aussi des conseils de réduction des risques. De plus, les lieux qui participent au réseau Quality Nights s'engagent à diffuser les alertes précoce, ce qui constitue un réseau efficace qui s'adresse directement aux consommateurs en milieux festifs. Le personnel des établissements membres du réseau reçoit également une formation sur les risques liés aux produits et, notamment, les nouvelles drogues.

Eurotox a également publié début 2015 un livret thématique sur ce phénomène des nouvelles drogues de synthèse. Il a été largement diffusé auprès des intervenants de première et deuxième ligne de manière à leur fournir une information claire, digeste et utile sur cette problématique. Il présente les dernières informations disponibles en abordant les aspects épidémiologiques, législatifs, sociologiques, sanitaires, ainsi que les différentes réponses données aux niveaux belge et international.

Pour ce qui est des questions liées à l'utilisation du darknet, la liaison anti-prohibitionniste en collaboration avec Modus Vivendi a organisé en 2014, avec le soutien de la Commission communautaire française, un colloque destiné aux professionnels et usagers sur les nouvelles drogues de synthèse et leur accessibilité sur le net.

Vous le voyez, la Commission communautaire française et les associations sont particulièrement actives en matière de prévention et de réduction des risques, pour les drogues de synthèse, mais aussi pour l'ensemble des produits psychotropes.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Ozkara.

M. Emin Ozkara (PS).- Je remercie la ministre pour sa réponse détaillée.

Mme la présidente.- La parole est à M. Uyttendaele.

M. Julien Uyttendaele (PS).- Comme vous vous en doutez, la position belge ne me sied qu'à moitié. Certes, il y a des points positifs, comme en matière de réduction des risques. Il est important de rappeler le caractère indispensable de la réduction des risques en matière de drogues. Il en va de même pour le droit à la santé et la suppression des peines capitales dans ce domaine.

Concernant la position finale des Nations unies, je la trouve légère. Certes, elle comprend également des points positifs, mais tant que le paradigme de base ne changera pas, nous n'arriverons pas à nos fins.

L'UNGASS 2019 sera importantissime. Je sais que notre pays est compliqué et qu'enormément de positions divergentes doivent s'associer pour trouver un consensus. Cependant, nous sommes aussi l'un des pays les plus progressistes au monde. Je rappelle que nous avons été l'un des premiers pays à avoir voté le mariage homosexuel, le droit à l'avortement et le droit à l'euthanasie. Le prochain combat que nous devrions mener au niveau international, c'est celui de la régulation et de la réglementation étatique du marché des drogues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

**LE RETRAIT DU SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE AU SALON « ENVIE D'AMOUR »**

DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Je vous rappelle que, à la demande de la ministre, l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroueck est reportée.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 13h26.

Membres du Parlement présents à la séance : Françoise Bertieaux, Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippel, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Christos Doulkeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmer, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroueck, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

Membres du gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne et Didier Gosuin.

ANNEXE 1

**ANNEXE À LA RÉPONSE DE M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, À L'INTERPELLATION
DE MME FATOUMATA SIDIBÉ CONCERNANT LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**

LISTE DES OPÉRATEURS, AINSI QUE LE NIVEAU SCOLAIRE DU PUBLIC TOUCHÉ PAR OPÉRATEUR

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Abordage	56.000,00	28.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	15.000,00	7.500,00	Fondamental
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Action intersectorielle pour développement durable, pour l'égalité et la solidarité	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Centre d'action sociale italien Université ouvrière	65.000,00	65.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Agissons ensemble	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Alhambra suite asbl	20.000,00	20.000,00	Degré 1; Degré 2
Les amis d'Aladdin	47.747,91	47.747,91	Fondamental
AMO de NOH Service d'aide aux jeunes et aux familles	11.000,00	11.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
L'Amorce	11.000,00	11.000,00	Fondamental
Animation Prévention socioculturelle Le Pas	25.000,00	12.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Animations et loisirs pour tous	60.100,00	30.050,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Apprenti-sage	20.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Arthis – La maison culturelle belgo-roumaine	24.000,00	12.000,00	Fondamental
Ateliers des petits pas	55.602,19	27.801,10	Fondamental
Ateliers du soleil	27.000,00	13.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Les ateliers populaires	43.000,00	43.000,00	Fondamental

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Avenir asbl	30.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Avicenne	23.000,00	23.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le Bazar	45.000,00	45.000,00	Fondamental
Belgique Djibouti	18.000,00	18.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Bouillon de cultures	57.506,85	19.168,95	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Bruegel Centre culturel	40.000,00	40.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Bruxelles Enseignement	92.500,00	92.500,00	Fondamental; Degré 1
Bruxelles laïque La régionale du Centre d'action laïque	105.000,00	52.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
CAIRN	64.238,00	64.238,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Calame	17.500,00	17.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le caméléon bavard	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Le caméléon bavard	27.706,06	27.706,06	Fondamental
Cemone	40.000,00	40.000,00	Fondamental
La Chôm'hier – AID asbl	14.000,00	7.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
La cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire Le Local)	32.000,00	32.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Club de jeunesse, action éducative asbl	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Club des petits débrouillards de la Région bruxelloise	12.901,72	12.901,72	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Cohésion sociale d'Evere Actions communautaires	82.596,50	82.596,50	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Cohésion sociale d'Evere Actions communautaires	2.827,00	2.827,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Colombier Centre d'accueil extra-scolaire et d'accompagnement familial	27.500,00	27.500,00	Fondamental
Centre communautaire maritime	26.000,00	13.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Couleurs jeunes asbl	65.000,00	65.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Créactions	35.842,69	17.921,35	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
CTL La Barricade	40.000,00	13.333,33	Fondamental
Cutures-elles	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1
Darna	27.519,29	27.519,29	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Declick	14.500,00	14.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre de développement et d'animation schaerbeekois	71.185,63	35.592,82	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Don Bosco – télé-service	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Double sens	35.000,00	35.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Dynamo	100.000,00	100.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
EATA Association européenne des académiciens turcs Belgique	30.112,79	30.112,79	Fondamental
EATA Association européenne des académiciens turcs Belgique	22.000,00	22.000,00	Fondamental
Ecole des jeunes de la Royale Union saint-gilloise	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Education formation Ixelles	27.000,00	27.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Entr'aide	13.200,00	13.200,00	Fondamental
Entraide Bruxelles	45.000,00	22.500,00	Fondamental
Centre d'entraide de Jette	66.000,00	33.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Entraide et culture	40.558,00	20.279,00	Fondamental
Entraide et culture	20.000,00	10.000,00	Fondamental
Association bruxelloise d'entraide et de formations et d'accompagnement scolaire	56.400,00	56.400,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Espace Cré-action	21.000,00	21.000,00	Fondamental
Espace de dialogue interculturel	15.000,00	15.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Espace de dialogue interculturel	10.000,00	10.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Espace ixellois	20.033,00	20.033,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
L'esperluette	45.666,68	22.833,34	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Euclides asbl	20.000,00	10.000,00	Fondamental
Eureka ! Aide et soutien	11.000,00	11.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre culturel d'Evere – L'entrela	85.423,50	42.711,75	Fondamental
EYAD – La maison de Turquie	35.000,00	17.500,00	Degré 1
Centre familial belgo-immigré	40.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Football - Etudes - Familles - Anderlecht	24.926,00	24.926,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Formation insertion jeunes	28.000,00	28.000,00	Degré 1; Degré 2
Forum koekelbergeois	35.953,00	35.953,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Foyer des jeunes	12.000,00	6.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le foyer des jeunes des Marolles	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Gerbe Amo	14.958,11	14.958,11	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Goutte d'huile	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	48.548,46	24.292,23	Fondamental
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	50.000,00	50.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Harmonisation sociale schaerbeekoise	130.055,25	65.027,63	Fondamental
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	40.000,00	20.000,00	Fondamental
Inser'action	40.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Association d'insertion, de liberté et d'échange	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Institut kurde de Bruxelles	40.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre interculturel de formation par l'action	60.000,00	60.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Interpole	20.000,00	10.000,00	Degré 2; Degré 3
Ixelles jeunes	38.000,00	38.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Le jardin ensoleillé	24.000,00	12.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Centre culturel de Jette	74.977,00	74.977,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre de jeunes d'Anderlecht	52.000,00	52.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Association des jeunes Marocains	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Association de la jeunesse molenbeekoise	12.000,00	12.000,00	Fondamental; Degré 1
Joseph Swinnen	37.000,00	18.500,00	Fondamental
Lutte contre l'exclusion sociale	386.000,00	193.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Maison de quartier d'Helmet	57.140,54	28.570,27	Fondamental
Maison des enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	50.000,00	25.000,00	Fondamental
Maison des enfants de Saint-Gilles	15.000,00	15.000,00	Fondamental
Maison des jeunes de Forest	38.836,00	19.418,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Maison des jeunes de Ganshoren	20.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Maison des jeunes « L'avenir »	27.000,00	27.000,00	Fondamental
Maison des jeunes de Neder-over-Heembeek	42.000,00	42.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
La maison en couleurs	70.707,00	35.353,50	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Maison en plus	46.764,00	46.764,00	Fondamental
Maître mot	59.000,00	29.500,00	Fondamental
Le mangouier en fleurs	60.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Médina sport Forest	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Mes-tissages	15.000,00	15.000,00	Fondamental
Mini-Anneessens	15.000,00	7.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Mondial sport et cultures	32.079,90	16.039,95	Fondamental
Mouvement social d'action interculturel	68.891,00	68.891,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Notre coin de quartier	40.000,00	20.000,00	Fondamental

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
L'oranger	17.000,00	17.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	29.283,00	29.283,00	Fondamental
Partenariat Marconi	88.634,00	88.634,00	Fondamental
Centre pédagogique « Paroles »	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Prévention jeunes Bruxelles	11.000,00	11.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Quartier et famille asbl	16.000,00	8.000,00	Fondamental
Le Quatre vingt-huit asbl	39.000,00	19.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Rasquinet asbl	27.806,83	27.806,83	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Recherche et formation socioculturelles	25.000,00	25.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
La rue	55.000,00	27.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
SAFA	50.000,00	25.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Saint-Gilles Sport	30.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Schola-ULB	60.000,00	60.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
La scientothèque	30.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Semaphore	26.000,00	26.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre culturel d'Etterbeek Le Senghor	68.696,00	34.348,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Service social juif	13.000,00	13.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Sesame	21.000,00	10.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	30.000,00	15.000,00	Fondamental
Association sportive et éducative Anneessens	42.000,00	21.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre Tefo	62.000,00	31.000,00	Fondamental
Turkish Lady	17.500,00	17.500,00	Fondamental
Union des locataires d'Anderlecht	43.000,00	21.500,00	Fondamental
Vie associative francophone d'Anderlecht	30.000,00	30.000,00	Fondamental
Vie associative francophone d'Anderlecht	70.000,00	70.000,00	Fondamental
Vision	37.511,90	37.511,90	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
La Voix des femmes	43.156,00	21.578,00	
La Voix des femmes	6.844,00	3.422,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Walalou	55.000,00	55.000,00	Fondamental
Watermael-Boitsfort en plein air	56.000,00	28.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Welcome-Babbelkot	60.100,00	30.050,00	Fondamental

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Mardi 24 mai 2016

1. Proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain sommet de la Francophonie, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Françoise Bertieaux doc. 23 (2014-2015) n° 1
2. Proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA), déposée par Mme Catherine Moureaux, M. André du Bus de Warnaffe, M. Emmanuel De Bock et M. Alain Maron doc. 53 (2015-2016) n° 1
3. Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven doc. 54 (2015-2016) n° 1

Présents : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Anne Charlotte d'Ursel (remplace M. Olivier de Clippele), Mme Nadia El Yousfi (supplée Mme Caroline Désir), Mme Véronique Jamouille, M. Zahoor Ellahi Manzoor (remplace M. Ridouane Chahid), M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Sevket Temiz et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

p.m.

Commission des Affaires sociales

p.m.

Commission de la Santé

Mardi 31 mai 2016

1. Ordre des travaux
2. Interpellations
3. Questions orales

Présents : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Zoé Genot, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa (présidente), Mme Jacqueline Rousseaux (remplace M. Alain Destexhe) et Mme Simone Susskind (remplace Mme Isabelle Emmery).

Commission spéciale du Budget et du Compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

ANNEXE 3**ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION**

- 2016/ 11 modifiant le budget pour l'année 2016 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22, programme 2, activité 0 ;
- 2016/274 modifiant le budget pour l'année 2016 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 ;
- 2016/261 du Collège de la Commission communautaire française retirant l'arrêté 2016/104 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget pour l'année 2016 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 ;
- 2016/305 modifiant le budget pour l'année 2016 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22, programme 2, activité 0 (A.B. 22.20.33.12 vers A.B. 22.20.33.03, 22.20.43.05, 22.20.52.01 et 22.20.63.01) ;
- 2016-342 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 par transfert de crédits entre allocation de base ;
- 2016/353 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 par transfert de crédits entre allocations de base ;
- 2016/362 modifiant le budget pour 2016 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 11, programme 2.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour annule l'article 95 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières (63/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que
 1. l'article 19bis-11, § 2, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs viole les articles 10 et 11 de la Constitution, interprété en ce sens que lors de la répartition de l'indemnisation par parts égales entre les assureurs visés par cette disposition, les assureurs non connus de véhicules non identifiés entrent également en ligne de compte, et interprété en ce sens que cette répartition est opposable à la personne lésée ;
 2. la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, interprétée en ce sens que lors de la répartition de l'indemnisation visée par cette disposition, seuls les assureurs des véhicules identifiés entrent en ligne de compte (64/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 193bis, § 1er, alinéa 1er, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (65/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour
 1. annule l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et l'article 5 du décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, dans leur version applicable avant l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2015, en ce qu'ils n'impliquent pas le droit pour un parent d'obtenir sur simple demande, non autrement motivée, une dispense pour son enfant de suivre l'enseignement d'une des religions reconnues ou celui de la morale non confessionnelle ;
 2. maintient définitivement les effets produits par les dispositions annulées jusqu'à l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2015 « instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement organisé par la Communauté française et dans l'enseignement officiel subventionné par la Communauté française » (66/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour renvoie, au juge *a quo*, la question préjudicielle relative à l'article 70, alinéa 2 du Code des droits de succession, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Anvers (67/2016) ;

- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit annule l'article 19*quater*, alinéa 2, du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'enseignement subventionné et des centres subventionnés d'encadrement des élèves, en ce qu'il s'applique aux membres du personnel d'une école francophone fondamentale relevant de l'enseignement libre subventionné située dans une commune à statut linguistique spécial (68/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 28, § 1^{er}, de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, tel qu'il a été remplacé par l'article 28 du décret de la Région wallonne du 27 mars 2003 « décidant d'assurer le Service de la Redevance Radio et Télévision visée à l'article 3, alinéa 1er, 9^o, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision », avant sa modification par l'article 3 du décret de la Région wallonne du 30 avril 2009 « portant diverses modifications à la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, au décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, au décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, au Code de l'Eau, au Code des droits de succession et au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à l'Eco-Bonus et prévoyant une habilitation au Gouvernement pour codifier la législation fiscale wallonne », viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il dispose que la réclamation doit être présentée, sous peine de déchéance, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle (69/2016) ;
- l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit rejette la demande de suspension des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18^o, du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduite par Antoine Buedts (70/2016) ;
- la question préjudicielle relative à l'article 335, § 3, du Code civil, tel que cet article était rédigé avant son remplacement par l'article 2 de la loi du 8 mai 2014 modifiant le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège ;
- la question préjudicielle relative à l'article 2 de la loi du 7 mai 2009 « portant assentiment à et exécution de l'Avenant, signé à Bruxelles le 12 décembre 2008, à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964 et modifiée par les Avenants du 15 février 1971 et du 8 février 1999 », posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;

- la question préjudiciale concernant les articles 32, 3°, § 1er, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posée par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
- le recours en annulation des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18°, du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduits par Jan Gossé ;
- les recours en annulation partielle de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, introduits par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, par l'« Orde van Vlaamse balies » et Dominique Matthys et par l'ASBL « Association Syndicale des Magistrats » et l'ASBL « Syndicat des Avocats pour la Démocratie » ;
- les questions préjudiciales concernant les articles 2, 7°, et 5, 2°, de la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant des soins de santé, posées par le Tribunal de première instance de Liège, division Huy ;
- la question préjudiciale relative à l'article 90, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance du Luxembourg, division Arlon ;
- la question préjudiciale concernant l'article 38, § 2bis, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, posée par le Tribunal correctionnel francophone de Bruxelles ;
- le recours en annulation des articles 91, 3° et 92, 2° de la loi du 26 octobre 2015 modifiant le Code de droit économique et portant diverses autres dispositions modificatives, introduit par l'association professionnelle « Beroepsvereniging van Zelfstandige financiële Bemiddelaars » ;
- le recours en annulation totale ou partielle de l'article 1er, § 1er, et de l'article 3, alinéa 1er, 1°, a), et 2°, a), du décret de la Région wallonne du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'Indépendant à titre principal, introduit par Danny Melchior ;
- la question préjudiciale relative à l'article 152 du Code d'instruction criminelle, posée par la chambre du conseil du Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles.

